

# Insee Dossier

Île-de-France



N° 6  
Janvier 2021

**La Seine-Saint-Denis : entre dynamisme  
économique et difficultés sociales persistantes**  
**Une analyse territoriale en quatre thèmes**



**Institut national de la statistique et des études économiques  
d'Île-de-France**

Direction régionale d'Île-de-France

1, rue Stephenson

78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Tél. : 01 30 96 90 00

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Cet ouvrage est l'aboutissement d'une importante étude sur le département de la Seine-Saint-Denis.

Dans un premier temps, cette étude avait été menée en partenariat avec le Conseil départemental et la Préfecture de Seine-Saint-Denis. Elle avait alors donné lieu à la publication d'un Insee Analyses Île-de-France en février 2020. Dans un second temps, l'Insee Île-de-France, dirigé par Marie-Christine Parent, a approfondi les travaux afin d'aboutir à ce dossier en donnant une vision géographiquement détaillée de la situation démographique, sociale et économique du département.

La coordination des travaux liés à l'élaboration de l'ouvrage a été assurée par la division de l'offre éditoriale régionale et par Mustapha Touahir, chef du service Études et diffusion Île-de-France de l'Insee.

Le dossier a été réalisé par Frédéric Bertaux, Joseph Chevrot, Issam Khelladi, Laure Omont et Odile Wolber, chargés d'études et chef de projet au sein du service Études et diffusion à la Direction régionale d'Île-de-France de l'Insee.

# La Seine-Saint-Denis : entre dynamisme économique et difficultés sociales persistantes

## *Une analyse territoriale en quatre thèmes*

**D**epuis sa création en 1968, la Seine-Saint-Denis connaît de profondes mutations économiques et sociales. Ce département occupe aujourd'hui, au sein de la métropole du Grand Paris, une place stratégique sur le plan économique. Cependant, malgré les richesses générées par ce dynamisme économique, les fragilités socio-économiques des habitants persistent.

Partant de ce constat paradoxal, l'Insee Île-de-France a publié en février 2020, en partenariat avec le Conseil départemental et la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, une étude sur les transformations en cours dans ce département. La chronologie des mutations économiques et sociales intervenues sur l'ensemble du département a été retracée depuis 1968. L'étude a également mis en évidence les contrastes internes entre les territoires : à partir d'un socle d'indicateurs (et de leurs évolutions entre 1999 et 2015), cinq zones aux trajectoires différenciées ont été identifiées ; leur attractivité a été étudiée à l'aune des navettes domicile-travail et des migrations résidentielles.

Le présent dossier constitue un approfondissement des résultats de cette étude. Il a pour objectif de donner une vision géographiquement détaillée de la situation démographique, sociale et économique du département.

Nous espérons que ce dossier répondra aux attentes maintes fois formulées d'une meilleure connaissance de la Seine-Saint-Denis.

La directrice régionale  
de l'Insee Île-de-France



Marie-Christine Parent

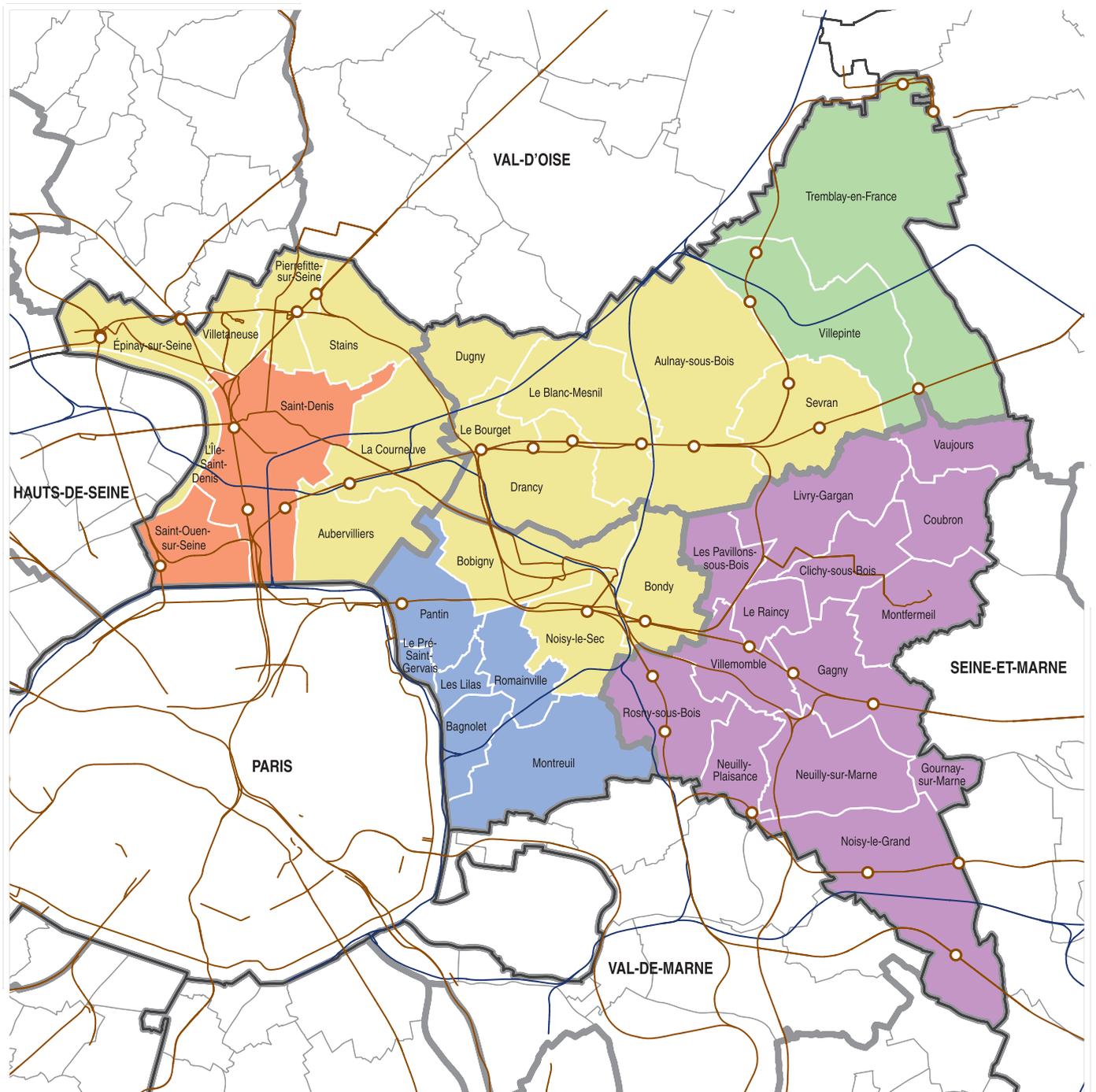


# La Seine-Saint-Denis : entre dynamisme économique et difficultés sociales persistantes

## *Une analyse territoriale en quatre thèmes*

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Carte de synthèse</b>	<b>6</b>
<b>Synthèse</b>	<b>7</b>
 <b>Démographie - Société</b> Les transformations économiques, démographiques et sociales depuis 1968	<b>8</b>
 <b>Emploi - Conditions de vie</b> Cinq territoires aux trajectoires contrastées	<b>11</b>
 <b>Mobilités - Déplacements</b> La Seine-Saint-Denis, un territoire d'échanges entre actifs et résidents	<b>19</b>
 <b>Migrations résidentielles</b> Les migrations résidentielles accentuent les écarts sociaux internes à la Seine-Saint-Denis	<b>25</b>
<b>Pour comprendre - Définitions</b>	<b>30</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>33</b>

# Carte de synthèse



© IGN-Insee 2020

- |  |   |
|--|---|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: orange; border: 1px solid black;"></span> Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen | <span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 1px solid black;"></span> Départements                      |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: blue; border: 1px solid black;"></span> Zone de Pantin à Montreuil          | <span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 2px solid black;"></span> EPT et EPCI                       |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: purple; border: 1px solid black;"></span> Zone Grand Paris Grand Est        | <span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 1px dashed black;"></span> Communes                         |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: green; border: 1px solid black;"></span> Zone d'influence aéroportuaire     | <span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 2px solid blue;"></span> Routes principales                 |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: yellow; border: 1px solid black;"></span> Zone Nord et Centre               | <span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 2px solid orange;"></span> Voies ferrées                    |
|  | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid orange; border-radius: 50%;"></span> Gares |

# Synthèse du dossier

**C**réé le 1<sup>er</sup> janvier 1968, le département de la Seine-Saint-Denis compte 1,6 million d'habitants et se compose de 40 communes. Jeune et cosmopolite, il bénéficie d'un dynamisme démographique et économique soutenu, mais souffre de fragilités sociales persistantes. D'importantes mutations à l'œuvre depuis la fin des années 1960 expliquent ces contrastes.

Au niveau économique, la Seine-Saint-Denis a suivi, dès la fin des années 1960, un mouvement de désindustrialisation plus précoce et plus rapide qu'ailleurs en France. Toutefois, dans une économie aujourd'hui majoritairement tertiaisée, l'empreinte du passé industriel du département reste forte : aujourd'hui, un actif occupé sur cinq dans ce département est ouvrier. En lien avec le rôle d'accueil international joué par le département depuis les Trente Glorieuses, une part importante de la population est jeune et d'origine étrangère. Les programmes massifs de construction de logements dans les années 1960 et 1970 ont favorisé l'accueil d'immigrés et de familles, débouchant aujourd'hui sur un dynamisme démographique soutenu, porté par une forte natalité. Néanmoins, le département présente aussi un déficit migratoire. Les arrivants sont souvent originaires de Paris et les sortants, plus nombreux, s'installent majoritairement en grande couronne. À l'instar de la région, les dynamiques migratoires freinent le vieillissement de la population, du fait des arrivées de cadres et de jeunes adultes et des départs de populations aux âges plus avancés.

Les mutations économiques et démographiques accélérées induisent un découplage croissant entre l'essor économique du territoire et les fragilités sociales de sa population. En effet, si l'activité se concentre de plus en plus autour des fonctions tertiaires supérieures, les Séquano-Dionysiens n'en bénéficient que partiellement : une grande partie des emplois est occupée par des non-résidents, en particulier parce que le niveau de qualification des résidents n'est pas toujours suffisant pour occuper ces emplois. Le taux de chômage du département reste ainsi élevé, et la pauvreté prégnante. Le taux de pauvreté du département est le plus élevé de France métropolitaine, et le niveau de vie médian le plus faible.

De plus, l'inadéquation entre profil des emplois et niveau de qualification des résidents contribue à l'intensité des navettes domicile-travail, que ce soit au sein de la Seine-Saint-Denis ou avec les départements voisins. En moyenne, les distances parcourues par les actifs séquano-dionysiens sont plus longues que dans les autres départements de la métropole du Grand Paris.

Au-delà de tous ces constats globaux, le département connaît des contrastes intra-territoriaux importants. Cinq zones aux trajectoires différenciées sont identifiées :

- Les communes de Saint-Denis et Saint-Ouen, emblématiques des mutations économiques du département, constituent aujourd'hui l'un des principaux pôles tertiaires métropolitains d'Île-de-France, même si les conditions de vie de la population résidente restent fragiles.
- Le sud-ouest du département, constitué autour du pôle Montreuil - Pantin, est engagé dans une forte dynamique de gentrification ; ceci induit notamment des problématiques liées à la coexistence de populations à fort niveau de vie et d'emploi avec des populations défavorisées.
- Au sud-est, Grand Paris Grand Est présente un caractère davantage résidentiel ; l'emploi présentiel y est prépondérant. Ce territoire, tourné vers le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne, englobe des communes plus aisées comme Le Raincy, mais aussi Clichy-sous-Bois soumise à de fortes fragilités sociales.
- Au nord-est, les communes de Tremblay-en-France et Villepinte font partie de la zone d'influence de l'aéroport de Roissy-en-France.
- Enfin, le nord et le centre du département concentrent la plus grande partie des fragilités socio-économiques, malgré la présence de deux pôles d'emplois majeurs, Le Bourget et Bobigny.

Avec le Grand Paris Express, les projets de renouvellement urbain, les opérations d'aménagement et l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le département est au cœur de grands chantiers appelés à poursuivre la transformation du territoire, et dont l'enjeu principal est la réduction des inégalités par rapport au reste de l'Île-de-France.

# Les transformations économiques, démographiques et sociales depuis 1968

**C**réé le 1<sup>er</sup> janvier 1968 suite à la fusion des anciens départements de la Seine et de Seine-et-Oise, le département de la Seine-Saint-Denis compte 40 communes et environ 1 623 000 habitants début 2017. Ce territoire connaît un dynamisme soutenu tant sur le plan démographique (+ 15 000 habitants par an environ) qu'économique. Ces mutations rapides prolongent celles, plus anciennes, qui ont façonné le département au cours de son histoire. Elles résultent des grandes tendances économiques et sociales de ces cinquante dernières années, comme des politiques plus locales d'aménagement du territoire.

Joseph Chevrot, Laure Omont, Odile Wolber (Insee)

Dès la fin des années 1960, un processus de désindustrialisation précoce et rapide s'enclenche en Seine-Saint-Denis, une décennie plus tôt que pour l'ensemble de la France métropolitaine. La part de l'industrie dans l'emploi (figure 1) recule de 43 % en 1968 à 36 % en 1975 pendant que celle du secteur tertiaire augmente de 7 points (figure 2). Au cours des cinquante dernières années, l'emploi industriel s'est replié plus rapidement qu'en France métropolitaine ou dans les départements franciliens - excepté Paris et les Hauts-de-Seine. De ce fait, la part des ouvriers dans la population active occupée et résidente passe de 44 % à 39 % entre 1968 et 1975 mais reste importante par rapport aux autres départements franciliens. Néanmoins, la part des cadres dans la population active résidente progresse mais à un rythme plus modéré. Dans les années 1990, cette tertiarisation de

l'économie s'accélère. En 2016, avec 85 % d'emplois tertiaires, le département n'est plus industriel, mais l'empreinte du passé industriel sur la population active résidant dans le département reste forte : environ 21 % des actifs occupés sont des ouvriers.

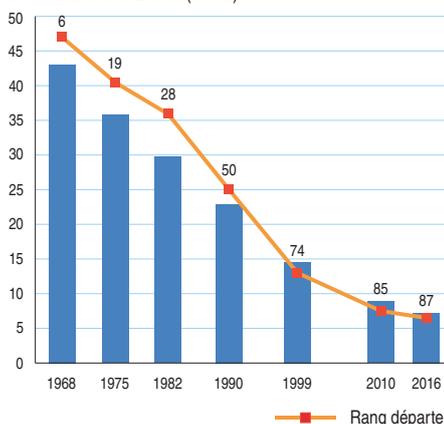
## Un département cosmopolite

Les Trente Glorieuses se sont accompagnées d'une forte immigration de travail pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans l'industrie et la construction. Ainsi, la Seine-Saint-Denis a joué un rôle d'accueil international majeur à l'échelle du pays. De plus, les grands programmes de logements menés entre le milieu des années 1960 et la fin des années 1970 (cités des 4000 à La Courneuve, des Francs-Moisins à Saint-Denis et des Bosquets à Montfermeil) ont contribué à réduire les situations

extrêmes de mal-logement et à accueillir les familles dans le cadre du regroupement familial. Entre 1968 et 1982, le département est ainsi passé du 9<sup>e</sup> au 2<sup>e</sup> rang de France métropolitaine pour la proportion d'immigrés (figure 3). Depuis, cette proportion a presque doublé pour atteindre 30 % en 2016, soit le 1<sup>er</sup> rang national (hors Mayotte). En 2016, les immigrés, dont près de la moitié sont originaires de sept pays (Algérie, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie, Italie et Espagne), représentent 57 % des ouvriers et 39 % des employés du département. Cet accueil massif de population en âge de travailler ou d'avoir des enfants contribue à un dynamisme démographique qui reste soutenu dans le département.

### 1 La part des emplois industriels et celle de l'emploi ouvrier reculent fortement entre 1968 et 2016

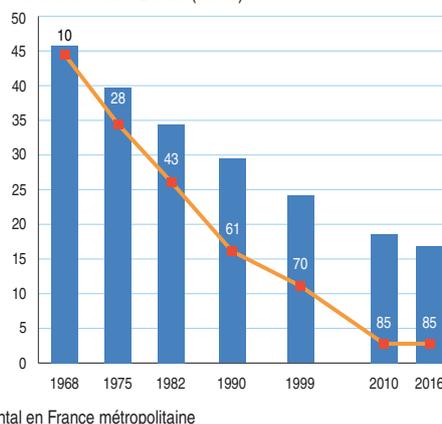
Part des emplois industriels dans l'emploi total en Seine-Saint-Denis (en %)



Lecture : en 2016, 7,2 % des emplois en Seine-Saint-Denis sont des emplois industriels, le département est au 87<sup>e</sup> rang national (métropole) pour la part des emplois industriels dans l'emploi total.

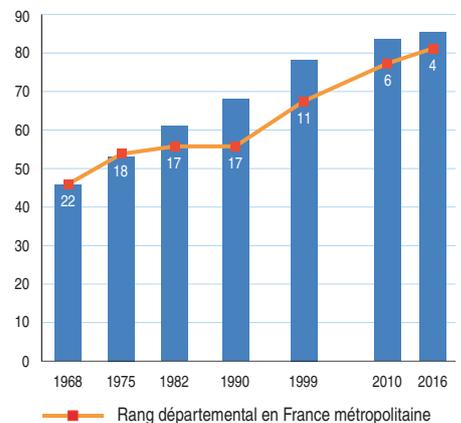
Source : Insee, recensements de la population de 1968 à 2016.

Part de l'emploi ouvrier dans l'emploi total en Seine-Saint-Denis (en %)



### 2 Une forte croissance de la part des emplois du tertiaire entre 1982 et 1999

Part des emplois du tertiaire dans l'emploi total en Seine-Saint-Denis (en %)

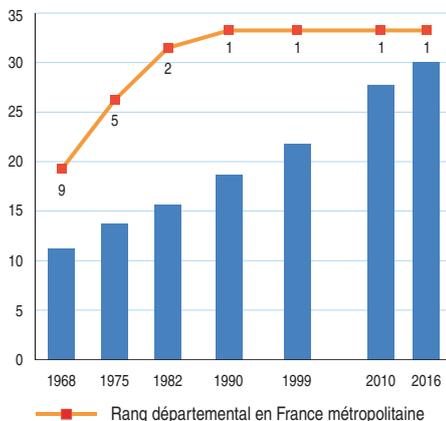


Lecture : en 2016, 85,4 % des emplois en Seine-Saint-Denis sont des emplois du tertiaire, le département est au quatrième rang national (métropole) pour la part des emplois du tertiaire dans l'emploi total.

Source : Insee, recensements de la population de 1968 à 2016.

### 3 Une augmentation continue de la part des personnes immigrées

Part des personnes immigrées dans la population totale en Seine-Saint-Denis (en %)

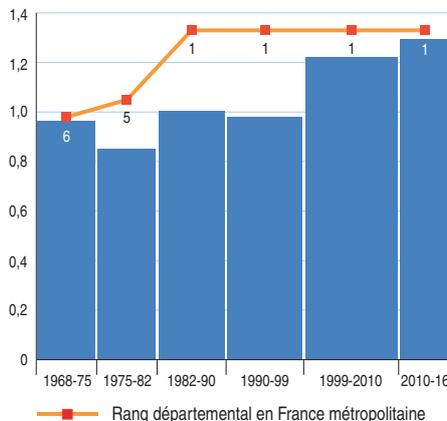


Lecture : en 2016, 30,0 % des résidents de Seine-Saint-Denis sont des immigrés, le département est au premier rang national (métropole) pour la part des immigrés dans la population totale.

Source : Insee, recensements de la population de 1968 à 2016.

### 4 Le plus fort taux d'accroissement de la population dû au solde naturel de France métropolitaine

Taux annuel moyen d'accroissement de la population dû au solde naturel en Seine-Saint-Denis (en %)

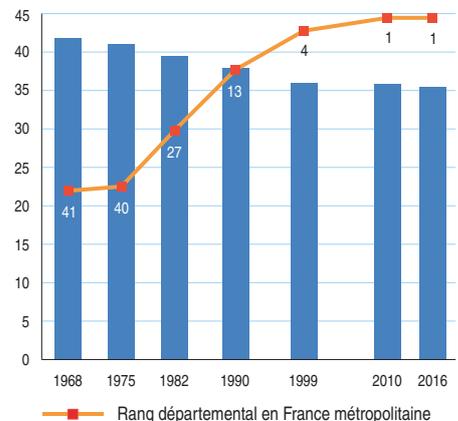


Lecture : de 2010 à 2016, le taux d'accroissement annuel moyen dû au solde naturel était de 1,29 %. Le département était au premier rang national (métropole) pour ce taux.

Sources : Insee, recensements de la population de 1968 à 2016, statistiques d'état civil.

### 5 La part des moins de vingt-cinq ans la plus élevée de France métropolitaine

Part des moins de vingt-cinq ans dans la population totale de Seine-Saint-Denis (en %)



Lecture : en 2016, 35,4 % des résidents de Seine-Saint-Denis ont moins de vingt-cinq ans, le département est au premier rang national (métropole) pour la part des moins de vingt-cinq ans dans la population totale.

Source : Insee, recensements de la population de 1968 à 2016.

## Un département jeune au dynamisme démographique exceptionnel

Dès les années 1970, le taux de natalité augmente fortement, passant du 14<sup>e</sup> rang de France métropolitaine en 1975 au 2<sup>e</sup> en 1982, puis au 1<sup>er</sup> depuis 1990. Cette forte natalité, qui diminue dans l'ensemble du pays, entraîne un excédent naturel très important (figure 4), tirant à la hausse le nombre d'habitants. Entre 1999 et 2016, la population a augmenté de 16 %, contre 10 % en France métropolitaine. En outre, la

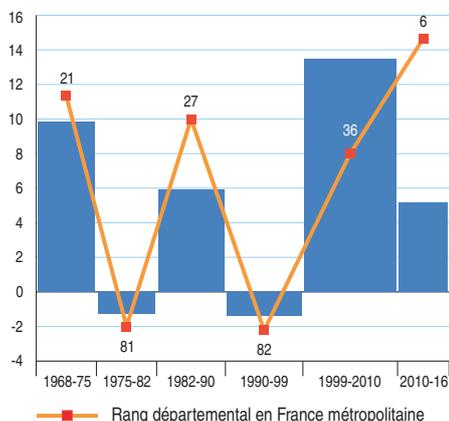
progression de la part des familles nombreuses est quasi constante. En 2016, avec 17 % de familles nombreuses, la Seine-Saint-Denis se classe au 1<sup>er</sup> rang de France métropolitaine alors qu'elle occupait le 58<sup>e</sup> rang en 1982.

Dans le contexte national de vieillissement, la part des jeunes de moins de vingt-cinq ans (figure 5) reste en 2016 la plus élevée de France métropolitaine (35 % de la population contre 30 %), malgré une baisse continue entre 1968 et 2010. Ainsi, durant les deux prochaines décennies, la population

totale de la Seine-Saint-Denis continuera d'augmenter et pourrait atteindre 1 850 000 habitants en 2050, soit 13,7 % de la population de la région contre 13,3 % en 2016. Toutefois, si la part des personnes âgées de 65 ans ou plus est la moins élevée de France métropolitaine en 2016 (12 % contre 19 %), la Seine-Saint-Denis n'échappe pas au vieillissement général et pourrait connaître, dans un avenir proche, une forte augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes (+ 28 % entre 2016 et 2030 contre + 22 % en Île-de-France).

### 6 Un essor des emplois entre 1999 et 2010

Évolution du nombre total d'emplois en Seine-Saint-Denis (en %)

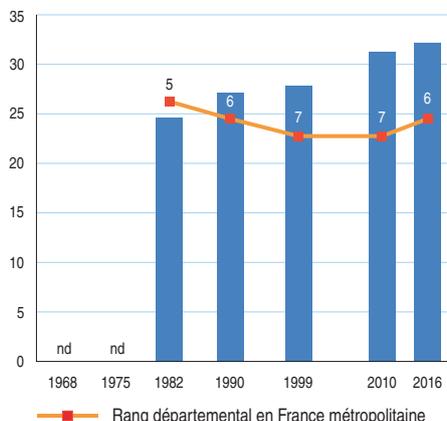


Lecture : en 2016, le nombre total d'emplois en Seine-Saint-Denis a augmenté de 5,1 % par rapport à 2010. Le département est au sixième rang national (métropole) pour cette évolution.

Source : Insee, recensements de la population de 1968 à 2016.

### 7 Une croissance des emplois des fonctions métropolitaines depuis 1982

Part des emplois de fonctions métropolitaines dans l'emploi total en Seine-Saint-Denis (en %)

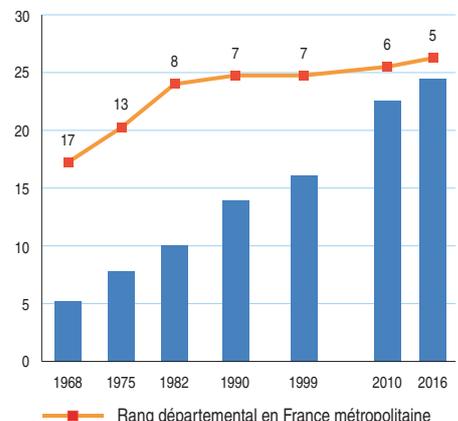


Lecture : en 2016, 32,2 % des emplois en Seine-Saint-Denis sont des emplois de fonctions métropolitaines, le département est au sixième rang national (métropole) pour la part des emplois de fonctions métropolitaines dans l'emploi total.

Source : Insee, recensements de la population de 1982 à 2016.

### 8 Une augmentation continue de la part des emplois de cadres

Part des emplois de cadres dans l'emploi total en Seine-Saint-Denis (en %)

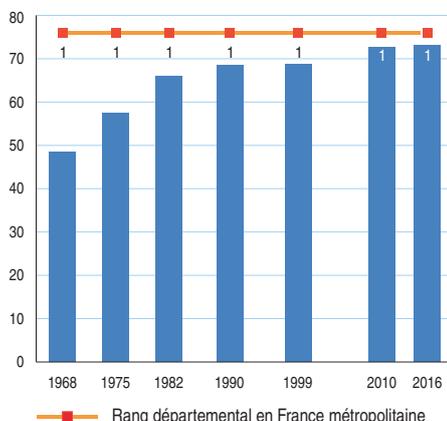


Lecture : en 2016, 24,5 % des emplois en Seine-Saint-Denis sont des emplois de cadres, le département est au cinquième rang national (métropole) pour la part des emplois de cadres dans l'emploi total.

Source : Insee, recensements de la population de 1968 à 2016.

### 9 La plus forte part des emplois de cadre occupés par des non-résidents de France métropolitaine

Part des emplois de cadre occupés par des non-résidents du département dans l'ensemble des emplois de cadres de Seine-Saint-Denis (en %)

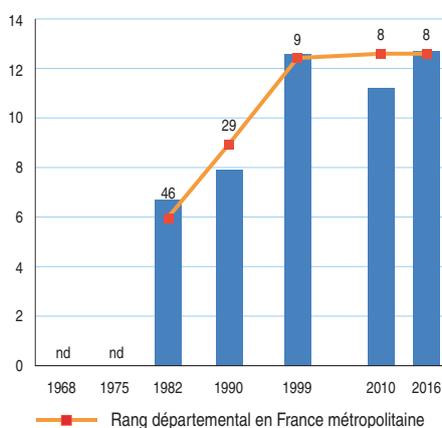


Lecture : en 2016, 73,0 % des cadres employés en Seine-Saint-Denis résident dans un autre département. Le département est au premier rang national (métropole) pour la part des emplois de cadre occupés par des résidents d'un autre département.

Source : Insee, recensements de la population de 1968 à 2016.

### 10 Une forte augmentation du taux de chômage entre 1990 et 1999

Taux de chômage localisé au sens du BIT en Seine-Saint-Denis (en %)



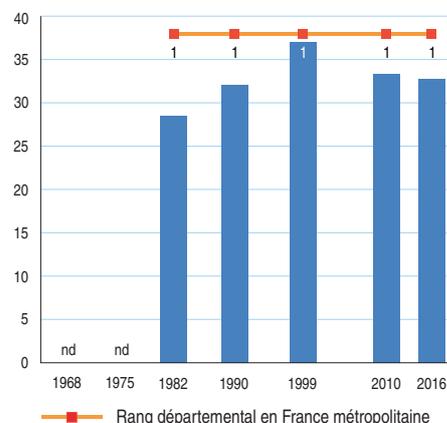
nd : données non disponibles.

Lecture : en 2016, 12,7 % des actifs de Seine-Saint-Denis sont au chômage au sens du BIT. Le département est au huitième rang national (métropole) pour le taux de chômage.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

### 11 La plus forte part de ménages locataires d'un HLM de France métropolitaine

Part de ménages locataires en HLM dans l'ensemble des ménages de Seine-Saint-Denis (en %)



Lecture : en 2016, 32,7 % des ménages de Seine-Saint-Denis occupent leur résidence principale comme locataires en HLM. Le département est au premier rang national (métropole) pour la part des ménages vivant en HLM.

Source : Insee, recensements de la population de 1968 à 2016.

## Un important essor économique aux retombées inégales pour les résidents

À partir des années 2000, la participation de la Seine-Saint-Denis au processus de métropolisation parisienne se traduit par un découplage croissant entre l'essor économique du territoire et la situation socio-économique de sa population.

L'essor des emplois (+ 13 % entre 1999 et 2010 et + 5 % entre 2010 et 2016) figure parmi les plus élevés du pays (figure 6) et l'activité se concentre désormais vers des fonctions tertiaires supérieures (32 % de fonctions métropolitaines) (Définitions) au sein des pôles économiques existants (La Plaine - Saint-Ouen, Bobigny, Roissy, Montreuil - Bagnole) (figure 7). Les emplois des cadres augmentent de 8 points entre 1999 et 2016 (24 % en 2016, soit le 5<sup>e</sup> rang de France métropolitaine) (figure 8). Toutefois, en raison des interdépendances que le département entretient avec le reste de l'Île-de-France, plus de 70 % de ces emplois hautement qualifiés sont occupés par des non-résidents (figure 9), soit le plus fort taux de France métropolitaine. Les Séquano-Dionysiens bénéficient cependant partiellement de cet essor.

Le taux de chômage (Définitions) a augmenté de 5 points entre 1990 et 1999 (figure 10). Depuis vingt ans, il dépasse les 10 % (10,5 % au quatrième trimestre 2019) et la Seine-Saint-Denis figure parmi les dix départements dont le taux de chômage est le plus élevé de France métropolitaine (9<sup>e</sup> en 2019). Cette hausse du chômage touche à la fois les actifs peu diplômés mais aussi les jeunes diplômés. Le niveau de diplôme de la population résidente est inférieur à la moyenne nationale et au niveau de qualification des emplois développés sur le territoire. En 2016, 28 % des jeunes de 18 à 24 ans sont sans emploi ni formation, soit 13 points de plus que dans les Hauts-de-Seine à titre de comparaison.

Avec le Grand Paris Express, les projets de renouvellement urbain, les opérations d'aménagements publics et privées et l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, le département est au cœur de grands chantiers appelés à poursuivre la transformation du territoire et dont l'un des enjeux est de réduire les inégalités par rapport au reste de l'Île-de-France.

### Des difficultés sociales persistantes

En effet, en Seine-Saint-Denis, d'importantes difficultés sociales persistent. Deux fois

supérieur à la moyenne nationale, le taux de pauvreté (Définitions) est le plus élevé de France métropolitaine (27,9 % contre 14,1 %, en 2017). Avec 85 200 allocataires du RSA en 2018, près de 11 % de la population totale est couverte par cette prestation (en incluant conjoints et personnes à charge). Le système de protection sociale permet partiellement de réduire les inégalités. Sans redistribution, le taux de pauvreté serait encore plus élevé (39,4 %). Le niveau de vie médian de 17 310 € en 2017 reste le plus faible de France métropolitaine. Les écarts avec les départements voisins sont significatifs : - 9 780 € avec les Hauts-de-Seine et - 4 980 € avec le Val-de-Marne. La Seine-Saint-Denis compte 33 % de ménages locataires du parc social (figure 11), le taux le plus élevé du pays. La richesse patrimoniale de la population est également limitée en raison de la faible part des propriétaires (39,6 % contre 57,7 % en moyenne nationale en 2016), mais également des revenus du patrimoine qui représentent moins de 6 % du revenu disponible. Enfin, les situations de mal-logement perdurent, comme en témoignent le développement des habitations de fortune ou le nombre de places en hébergement d'urgence (2 110 places fin 2018). ■

# Cinq territoires aux trajectoires contrastées

Comme tous les départements franciliens, la Seine-Saint-Denis connaît des contrastes intra-territoriaux importants. À partir d'un socle d'indicateurs et de leurs évolutions entre 1999 et 2016, cinq zones aux trajectoires différenciées sont identifiées.

Joseph Chevrot, Laure Omont, Odile Wolber (Insee)

### Saint-Denis et Saint-Ouen : une zone de métropolisation économique

Le territoire regroupant Saint-Denis et Saint-Ouen est emblématique des mutations économiques et urbaines du département. Il est devenu, à partir des années 2000, l'un des principaux pôles tertiaires métropolitains d'Île-de-France (22 % de l'emploi du département pour 10 % de la population en 2016). Bénéficiant de la proximité de Paris et de connexions multimodales qui la relie au reste de la région, cette zone concentre les emplois (figure 1) et génère un flux important de navetteurs (Définitions). Les secteurs de la Plaine et de la ZAC des Docks sont les principaux marqueurs visuels de ces mutations urbaines. La part des emplois relevant des fonctions métropolitaines et celle des cadres (figures 2 et 3) ont fortement progressé (38 % de cadres dans l'emploi total de la zone).

Cette transformation du territoire contraste avec la situation de la population résidente, aux conditions de vie souvent fragiles : 39 % des ménages vivent dans un logement social (figure 4). Les familles sont composées pour 17 % de familles nombreuses (figure 5) et pour un quart de familles monoparentales. La population active comprend 43 % d'ouvriers et d'employés et 21 % de chômeurs (au sens du recensement de la population) (figure 6). Le taux de pauvreté atteint 35 % en 2016 (figure 7). Composée de 162 000 habitants, la zone est également caractérisée par la jeunesse de sa population (35 % de personnes âgées de moins de 25 ans (figure 8), un taux de natalité de 19 pour 1 000) et son cosmopolitisme (36 % d'immigrés) (figure 9), constituant un fort enjeu d'intégration sociale de la prochaine décennie.

### À l'est de Paris, entre Pantin et Montreuil, une gentrification progressive

Issu du partitionnement de la Seine-Saint-Denis (Pour comprendre), un autre territoire

se dessine : il comporte six communes. Toutes, hors Romainville, sont limitrophes de Paris. Ce territoire va de Pantin à Montreuil en passant par Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas et Bagnolet. Cette zone comprend 20 % de l'emploi départemental et le nombre d'emplois y progresse de 24 % entre 1999 et 2016. Dans cette zone, en lien avec la proximité de Paris, une gentrification progressive s'observe. Les fonctions présentes (Définitions) représentent 69 % de l'emploi même si les fonctions métropolitaines sont en progression. Le pôle tertiaire allant de Montreuil à Pantin, avec la réhabilitation des Grands Moulins de Pantin en bureaux, témoigne de cette évolution. Les cadres représentent 30 % des emplois. Il y a autant d'emplois que d'actifs même si la moitié des emplois sont occupés par des non-résidents du département. À la différence du territoire précédent, le profil professionnel de la population résidente présente une bonne adéquation potentielle avec celui requis pour occuper les emplois offerts (Définitions).

Cette partie du département, bien desservie par les transports et présentant de nombreuses opportunités de rénovation dans l'habitat ancien, est devenue emblématique du processus de gentrification de la proche banlieue parisienne. Pour autant, un tiers des résidents vivent encore en logement social et le taux de pauvreté reste élevé (26 %). Le risque est donc de voir augmenter dans les prochaines années la fragmentation socio-spatiale dans ces communes, en faisant coexister les populations à fort niveau de vie et d'emploi avec des populations plus défavorisées.

### Grand Paris Grand Est : une zone résidentielle davantage tournée vers l'est francilien

Au sud-est, l'établissement public territorial (EPT) de Grand Paris Grand Est présente un cadre de vie et des caractéristiques de la population résidente proches des

communes voisines du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne.

Il s'agit d'une zone résidentielle, avec des fonctions présentes dominantes (78 % de l'emploi) et une faible concentration de l'emploi (62 emplois pour 100 actifs). Les emplois sont occupés à 40 % par des actifs qui n'habitent pas le département. La part des emplois de cadres y est inférieure de 6 points à la moyenne départementale.

Ce territoire comprend environ un quart de la population départementale et la plus forte proportion de personnes âgées (13 % de 65 ans ou plus). Plus de la moitié des ménages sont propriétaires (53 %) (figure 10) et la part des cadres dans la population active y est supérieure à celle du département. Avec 21 % de ménages vivant en logement social et un taux de pauvreté de 20 %, ce territoire présente, en moyenne, le moins de fragilités sociales du département.

Aux limites de la zone, Clichy-sous-Bois concentre toutefois d'importantes fragilités sociales alors que Coubron, Gournay-sur-Marne et Le Raincy ont un niveau de vie parmi les plus élevés du département.

### Tremblay-en-France et Villepinte : l'influence aéroportuaire

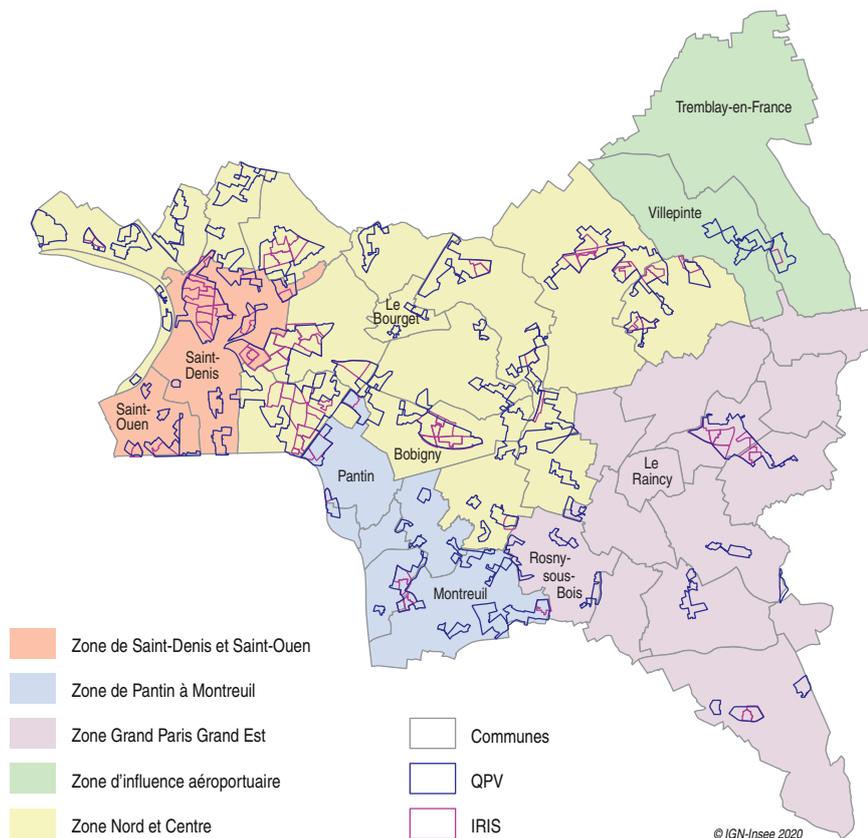
La zone de Tremblay-en-France et de Villepinte concentre plus d'emplois que d'actifs résidents. En effet, dans la commune de Tremblay-en-France, se trouve pour partie la plateforme aéroportuaire de Roissy, qui a bénéficié, pour l'essentiel avant 2008, d'une forte croissance de l'emploi mais ne représentant cependant que 7 % de l'emploi du département. Cette zone attire beaucoup de navetteurs non résidents mais offre aussi des emplois en bonne adéquation avec le profil des actifs résidents.

Les communes de Tremblay-en-France et de Villepinte représentent 4,5 % de la population départementale. Le taux de natalité y est inférieur à celui du département. La part des jeunes y est élevée (37 % des résidents ont moins de 25 ans).

## Les écarts s'accroissent entre les QPV et les autres quartiers

Le dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) permet de déterminer la proportion de la population fiscale de chaque IRIS (*Définitions*) habitant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et de sélectionner les IRIS où 70 % ou plus de la population fiscale résidait en QPV en 2014. Cela représente 197 IRIS en Seine-Saint-Denis : proches des QPV (« IRIS des QPV »), ils regroupent 77 % de la population fiscale séquanodionysienne résidant en QPV. Toutefois, 13 % des habitants de ces IRIS ne résident pas en QPV. Les 197 IRIS des QPV de la Seine-Saint-Denis ont été agrégés selon les cinq zones étudiées et comparés aux autres IRIS de la région.

### Contours des QPV de la Seine-Saint-Denis et des IRIS pris en compte pour les analyser



Source : Insee, recensement de la population 2015.

### Les écarts particulièrement marqués sur l'habitat

En 2015, les IRIS des QPV se distinguent des autres par le statut d'occupation du logement moins favorable : davantage de logements HLM (+ 33 points) et moins de propriétaires (- 29 points).

Les structures familiales diffèrent avec à la fois plus de familles monoparentales (+ 8 points) et de familles nombreuses de trois enfants ou plus (+ 9 points).

Dans ces IRIS, sont sur-représentés également la population immigrée (+ 11 points) et les actifs sans le baccalauréat (+ 15 points) ou se déclarant au chômage (+ 9 points). À l'inverse, la proportion de cadres y est deux fois et demi moindre.

### Les divergences s'accroissent entre les IRIS des QPV et les autres IRIS

Avec le temps, les écarts socio-économiques se sont accentués. Ainsi, en 1999, la part des cadres était deux fois moins élevée que celle des autres IRIS. La sur-représentation des actifs sans baccalauréat était un peu moindre en 1999 : l'écart n'était alors que de 11 points.

### Dans la zone Grand Paris Grand Est, la part des habitants dans des QPV est la plus faible de tout le département

	Part de la population résidant en QPV (en %)
Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	62,1
Zone de Pantin à Montreuil	29,9
Zone Grand Paris Grand Est	16,7
Zone d'influence aéroportuaire	25,4
Zone Nord et Centre	52,2
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>39,5</b>
<b>Île-de-France</b>	<b>13,0</b>

Source : Insee, Filosofi 2013 et 2014.

Les résidents sont issus des classes moyennes et sont majoritairement propriétaires. Les familles nombreuses représentent 20 % de l'ensemble des ménages et la part des familles monoparentales progresse plus vite qu'ailleurs. Cette zone présente une forte proportion d'actifs sans baccalauréat (*figure 11*) et donc touchés de plus en plus par le chômage.

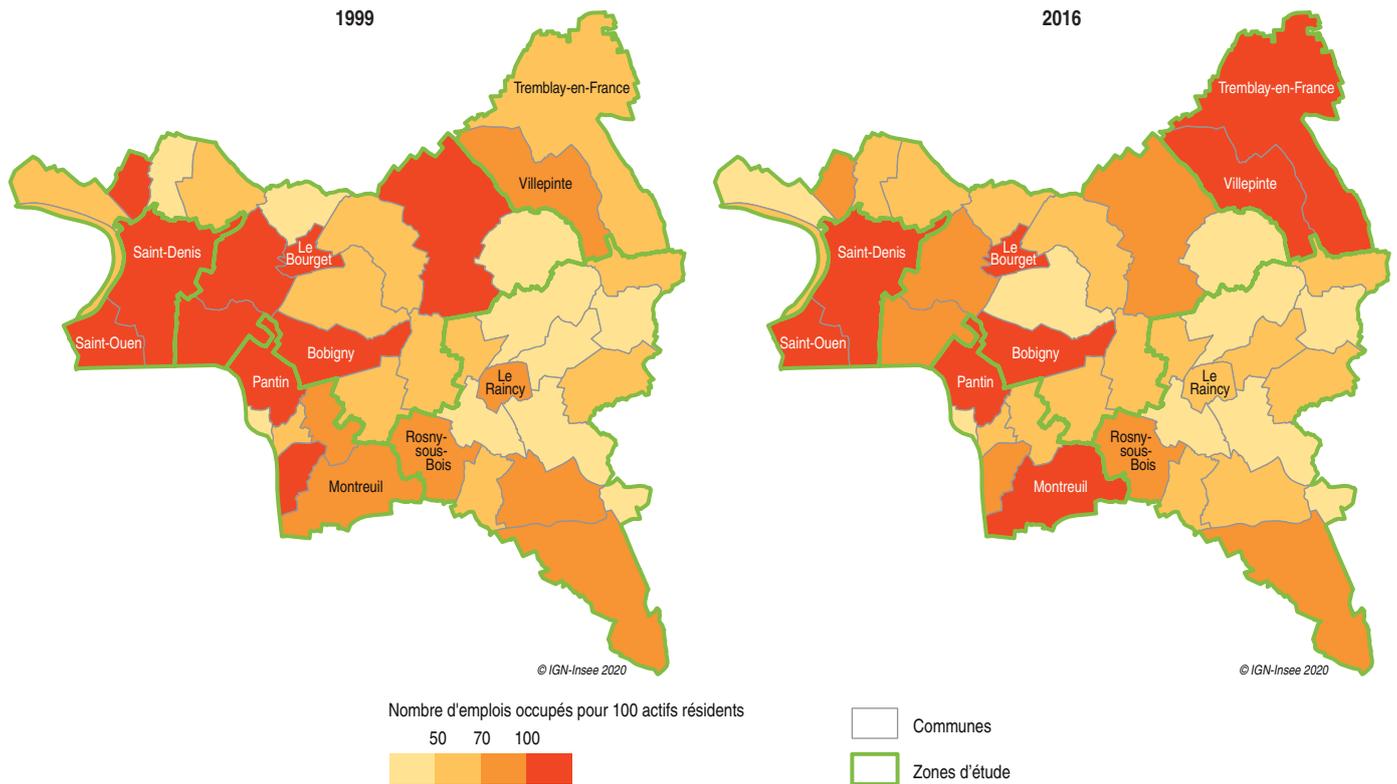
### Le nord et le centre du département concentrent les fragilités socio-économiques

Cette partie du département est la plus peuplée (44 % de la population départementale) et symbolise la fragilité socio-économique du département. Les emplois y sont pourtant nombreux (35 % des emplois du département) mais globalement peu dynamiques (+ 6,5 % entre 1999 et 2016). Cependant, les emplois de la sphère présente (en général moins qualifiés) dominent et progressent alors que ceux des fonctions métropolitaines, faiblement représentés, diminuent. Avec ses deux pôles économiques (Le Bourget et le pôle administratif de Bobigny), ce territoire compte 75 emplois pour 100 actifs et six emplois sur dix sont occupés par des résidents du département.

Il s'agit surtout d'une zone d'accueil pour une population modeste, voire précaire. Plus de 37 % des habitants ont moins de 25 ans, et plus d'une personne sur trois est immigrée. Les ménages vivent à 70 % dans un habitat collectif et 39 % occupent un logement social. La part des familles nombreuses est la plus forte du département et celle des familles monoparentales est supérieure à la moyenne départementale.

Les cadres sont très minoritaires dans la population active (8 %). Plus d'un actif sur deux est sans baccalauréat et plus de deux sur dix sont au chômage (au sens du recensement de la population). Le taux de pauvreté atteint 34 %.

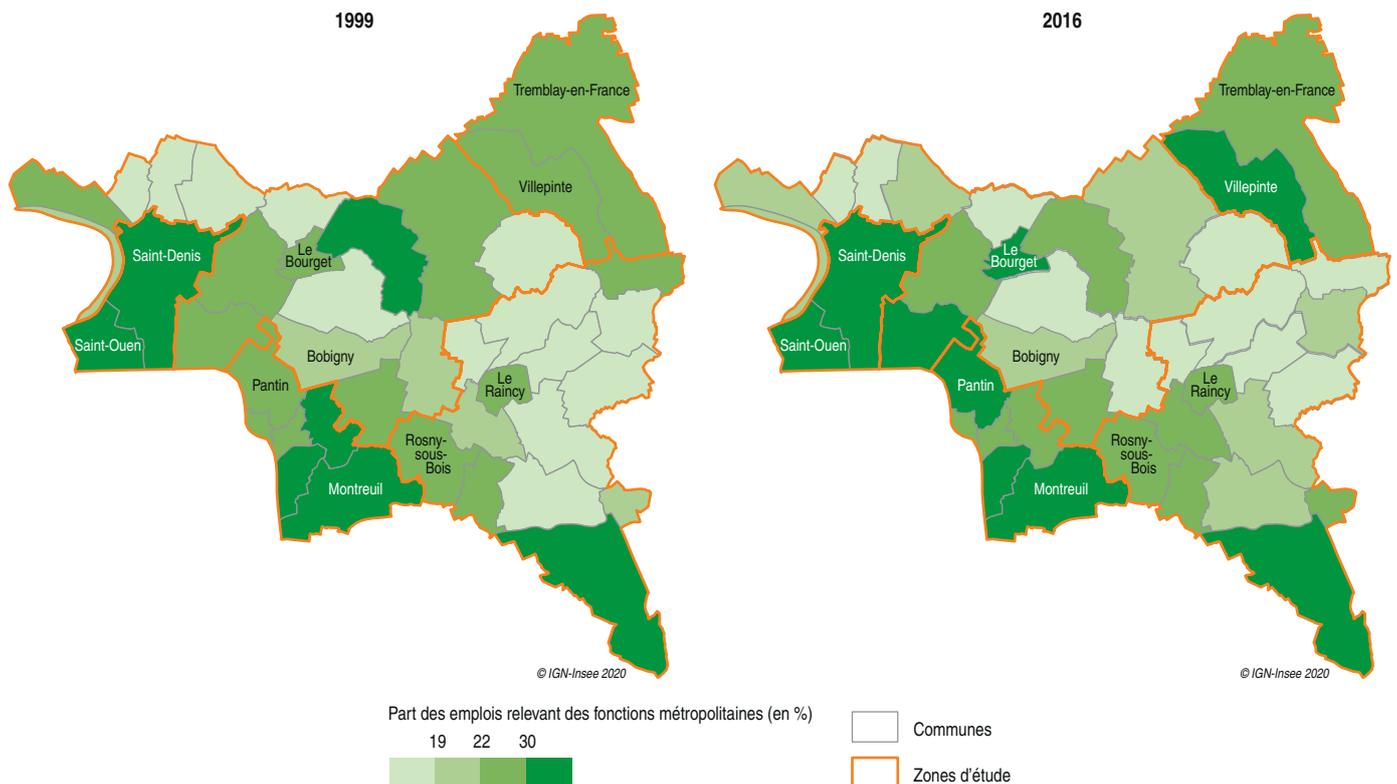
## 1 Les emplois sont davantage concentrés dans les grandes communes limitrophes de Paris et à proximité de l'aéroport



Lecture : en 2016, dans la commune de Montreuil, il y a plus d'emplois que d'actifs occupés. Ce rapport est supérieur à celui de 1999 qui était entre 70 et 100 emplois pour 100 actifs occupés.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2016.

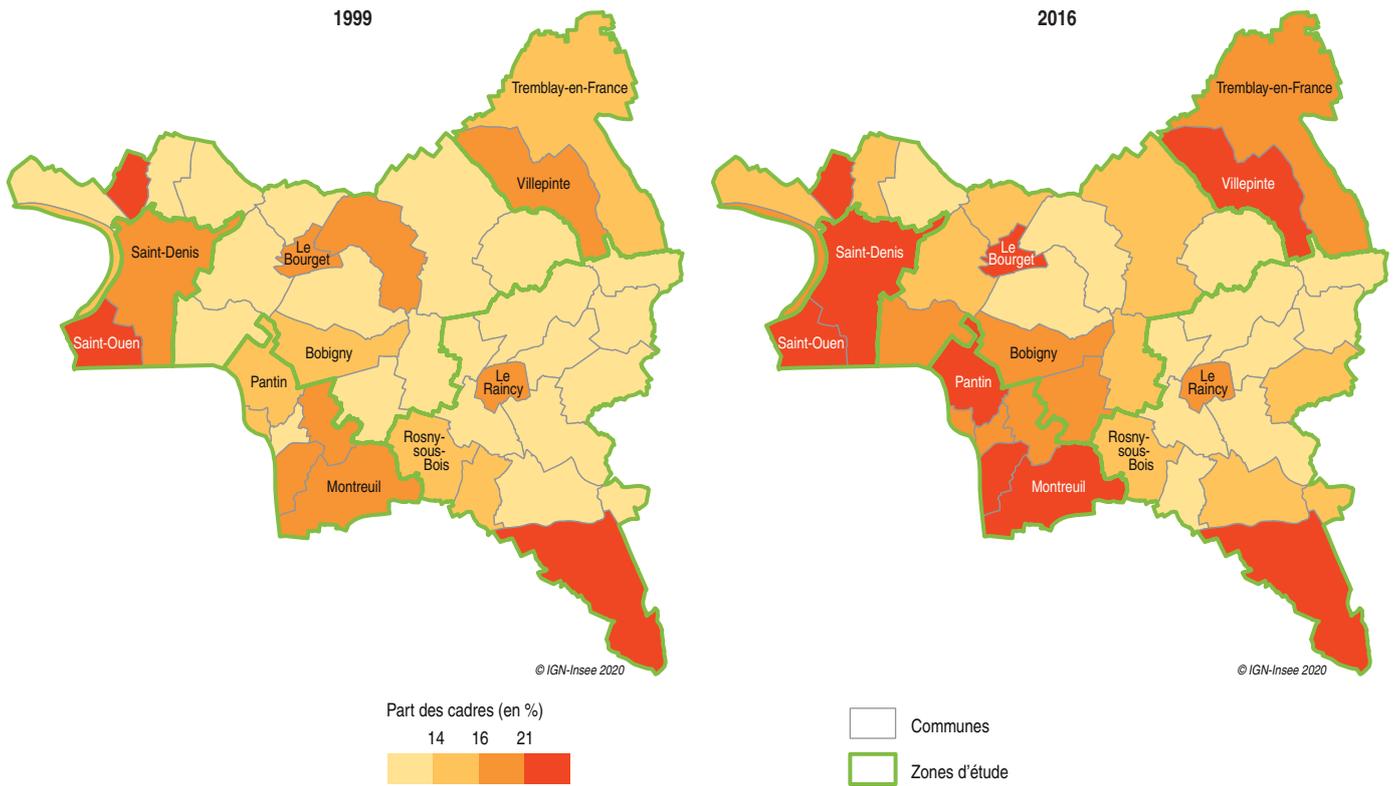
## 2 Les fonctions métropolitaines restent concentrées dans quelques grandes communes



Lecture : la part des emplois relevant des fonctions métropolitaines est supérieure à 30 % au Bourget en 2016. Elle est supérieure à celle de 1999 qui était comprise entre 22 % et 30 %.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2016.

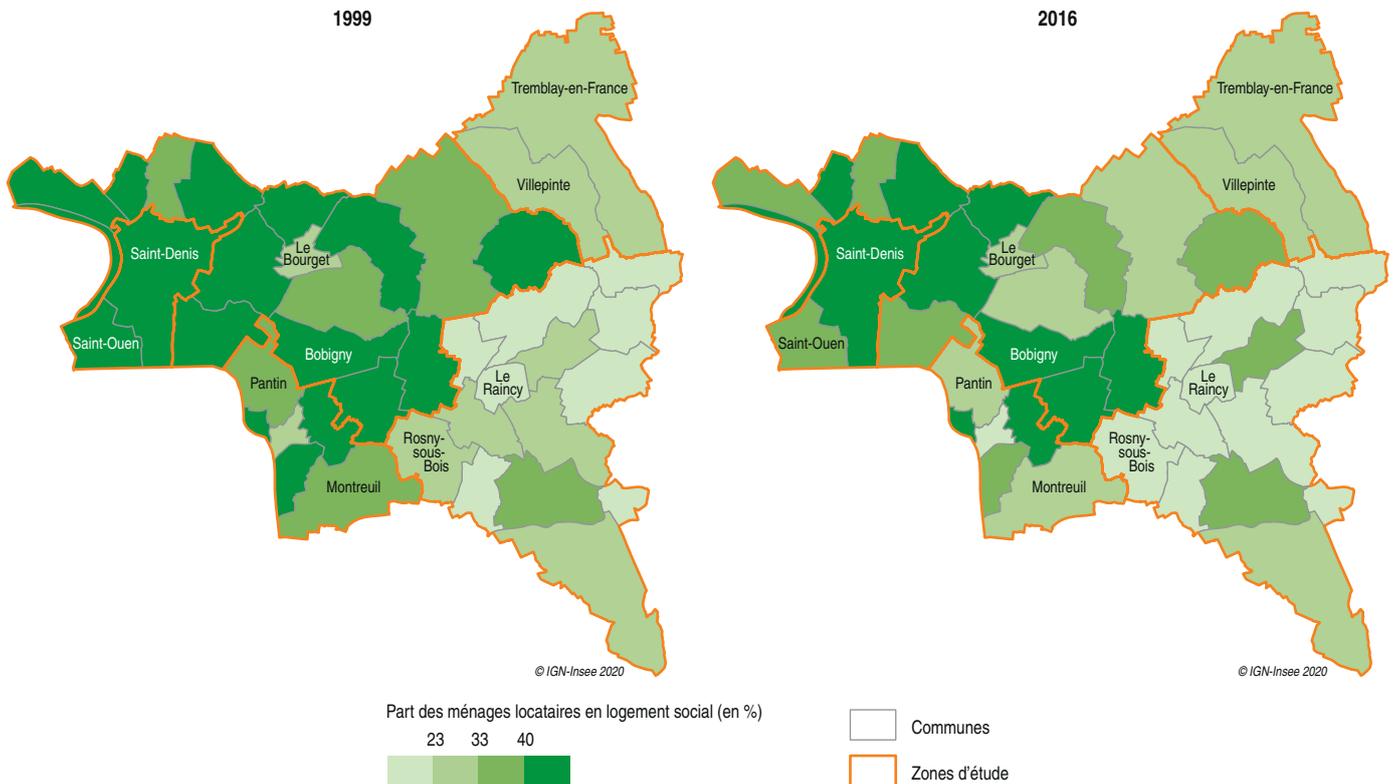
### 3 Des cadres de plus en plus présents en Seine-Saint-Denis



Lecture : à Villepinte, la part de cadres dépasse 21 % en 2016. Elle est supérieure à celle de 1999 qui était comprise entre 16 % et 21 %.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2016.

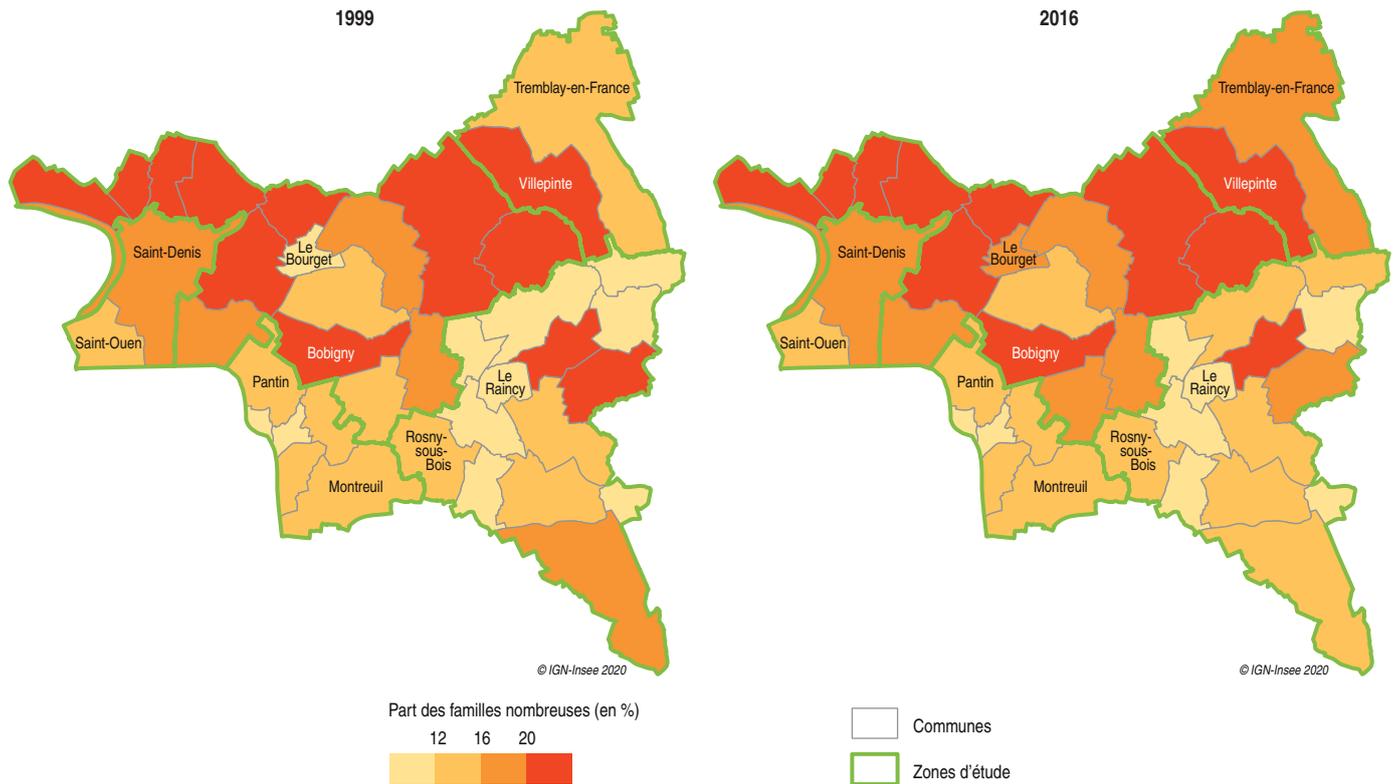
### 4 Des logements sociaux très nombreux à l'ouest de la Seine-Saint-Denis



Lecture : à Saint-Ouen, la part de ménages locataires en logement social est comprise entre 33 % et 40 % en 2016. Elle était supérieure à 40 % en 1999.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2016.

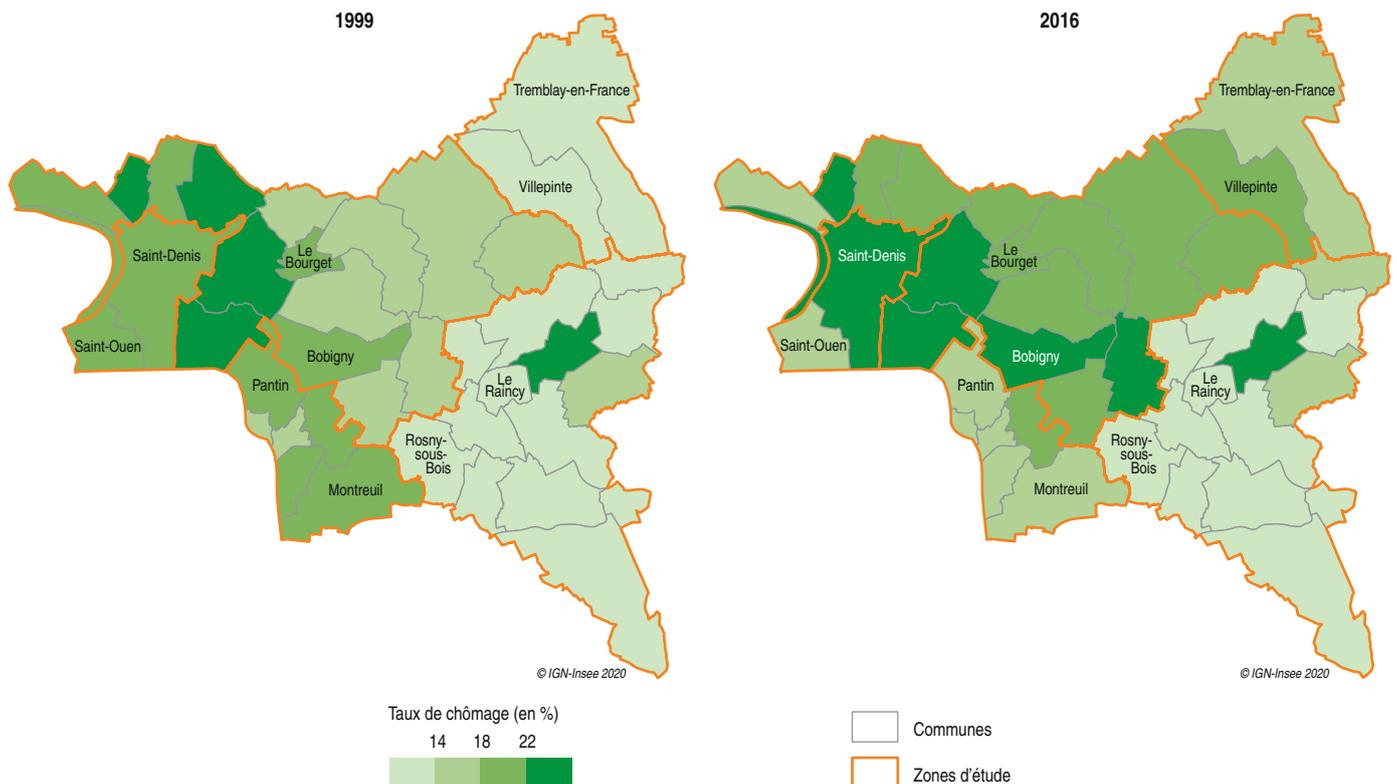
## 5 Des familles plus grandes au nord du département



Lecture : au Bourget, la part des familles nombreuses est comprise entre 16 % et 20 % en 2016. Elle a augmenté depuis 1999, où elle était inférieure à 12 %.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2016.

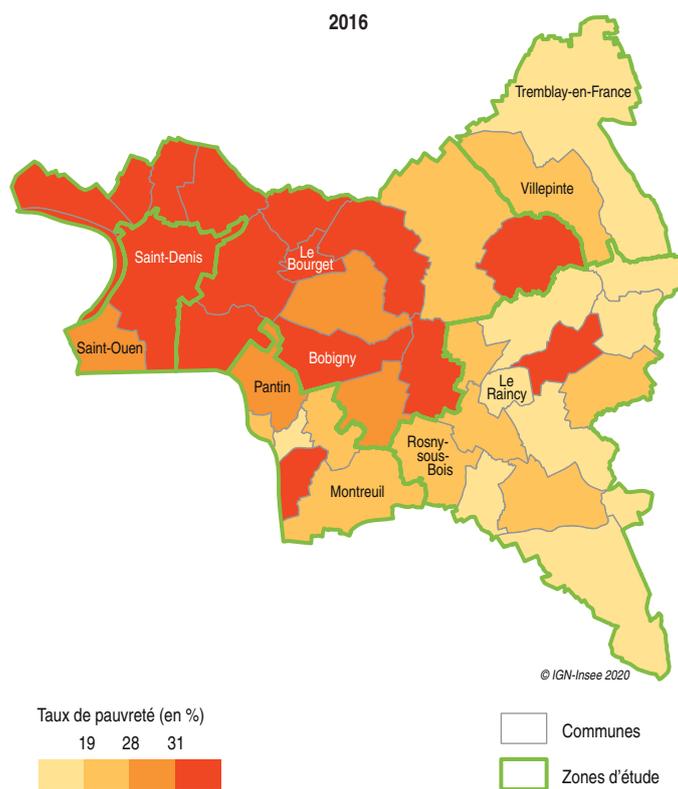
## 6 Un chômage très présent, en particulier dans le nord-ouest du département



Lecture : la part des chômeurs au sens du recensement a augmenté à Saint-Denis : comprise entre 18 % et 22 % en 1999, elle dépasse 22 % en 2016.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2016.

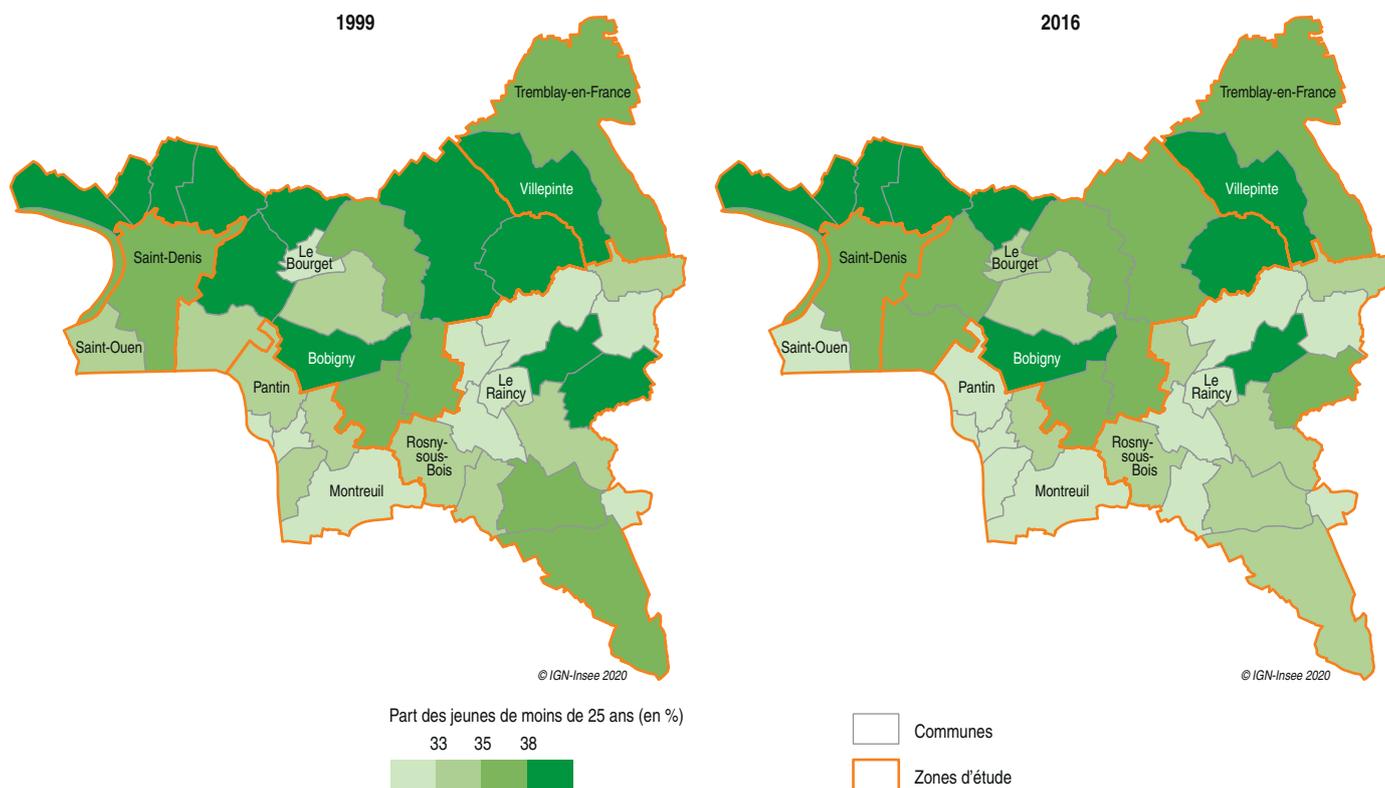
## 7 Une population particulièrement pauvre au nord-ouest du département



Lecture : en 2016, le taux de pauvreté à Tremblay-en-France est inférieur à 19 %.

Source : Insee, Filosofi 2016.

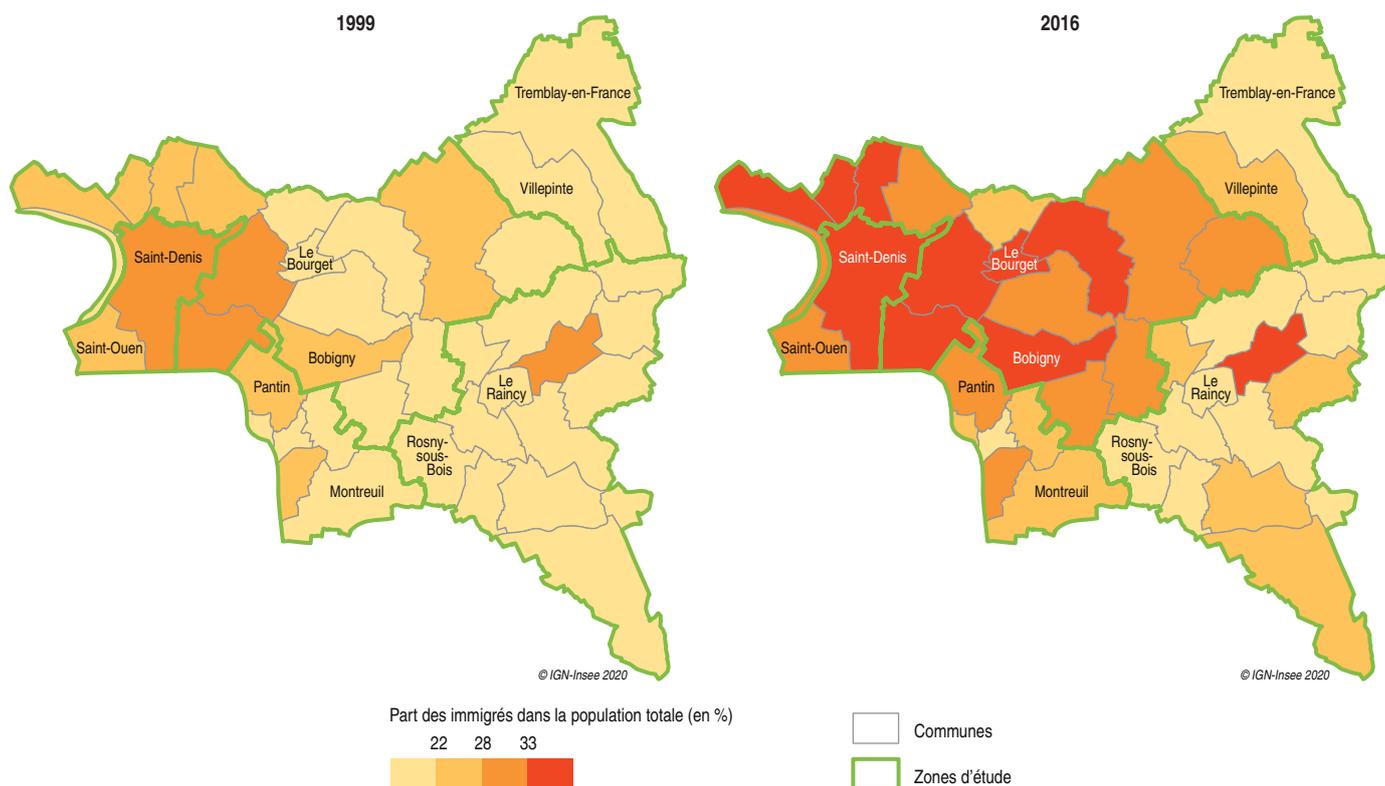
## 8 Une population qui reste très jeune, surtout au nord du département



Lecture : à Pantin, la part des jeunes de moins de 25 ans a diminué entre 1999 et 2016, passant sous la barre des 33 %.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2016.

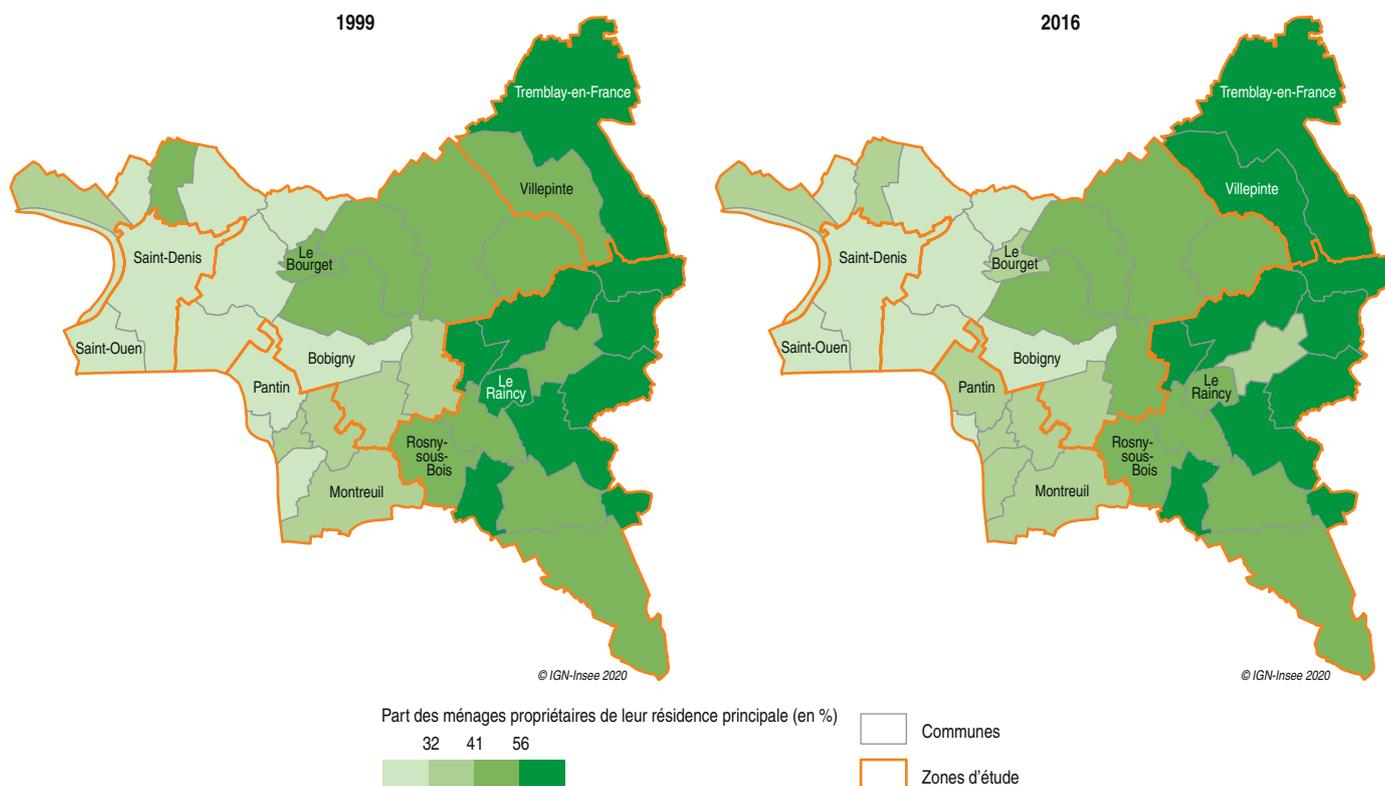
## 9 Un fort afflux de population immigrée dans les années 2000



Lecture : au Bourget, la part des immigrés a augmenté dans la population totale entre 1999 et 2016, passant de moins de 22 % à plus de 33 %.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2016.

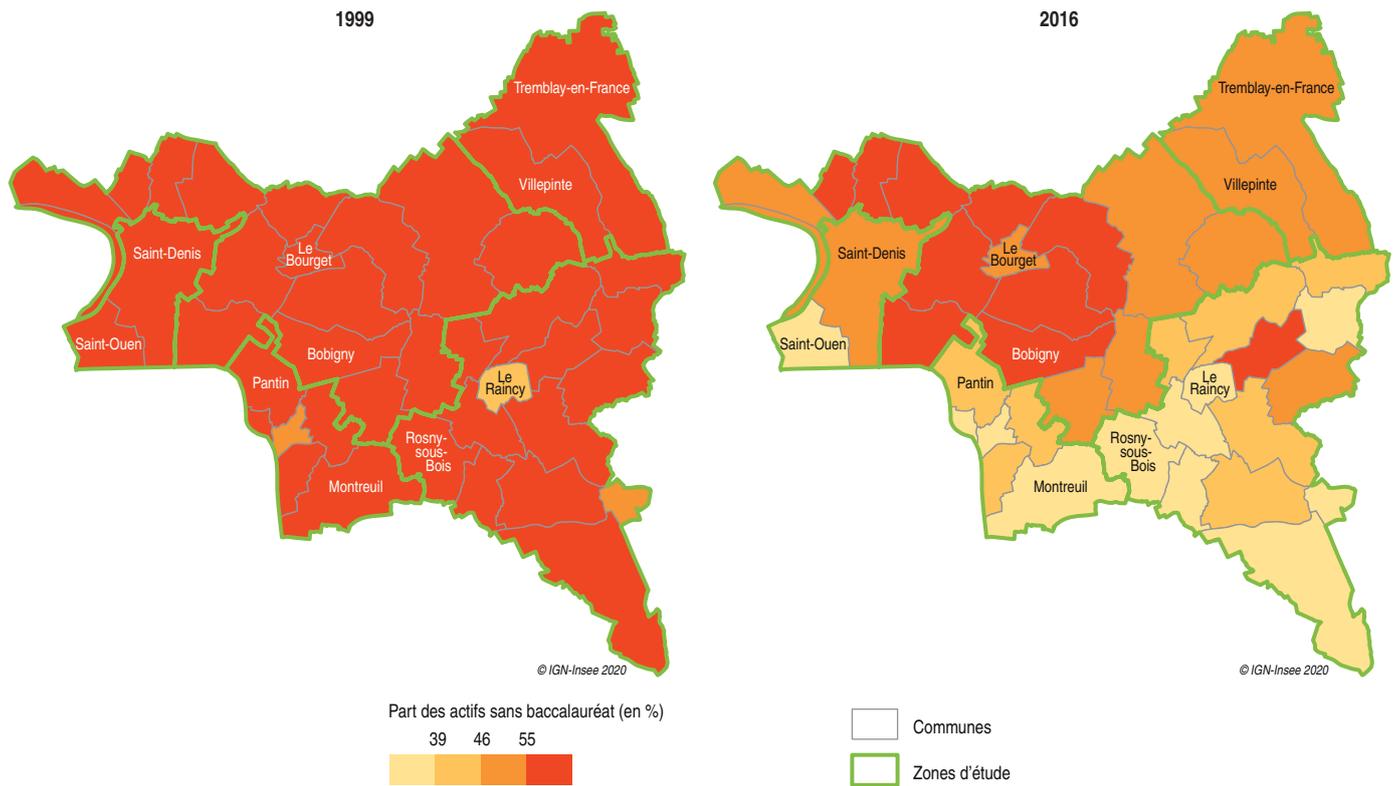
## 10 Les locataires surtout à l'ouest du département et les propriétaires plutôt à l'est



Lecture : la part de ménages propriétaires de leur résidence principale est comprise entre 41 % et 56 % au Raincy en 2016. Elle était supérieure à 56 % en 1999.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2016.

**11** La part des non-diplômés décroît rapidement dans le département, mais elle reste élevée au nord



Lecture : à Rosny-sous-Bois, la part des actifs sans baccalauréat a diminué. Elle est supérieure à 55 % en 2016 alors qu'elle était inférieure à 39 % en 1999.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2016.

## La Seine-Saint-Denis, un territoire d'échanges entre actifs et résidents

La Seine-Saint-Denis est un département où l'inadéquation entre emplois et qualification des actifs résidents est élevée. Ces déséquilibres sont compensés par des échanges nombreux, à destination ou en provenance du département. Environ deux emplois sur trois sont occupés par des non-résidents. Les flux de navetteurs entre départements s'accompagnent de flux salariaux défavorables, en moyenne, aux résidents de Seine-Saint-Denis. Différentes polarités existent au sein du département. La zone de Saint-Denis et Saint-Ouen est tournée vers le nord des Hauts-de-Seine et l'ouest de Paris. La zone aéroportuaire de Tremblay-en-France et Villepinte est attractive jusqu'au sud de l'Oise.

Frédéric Bertaux, Issam Khelladi, Odile Wolber (Insee)

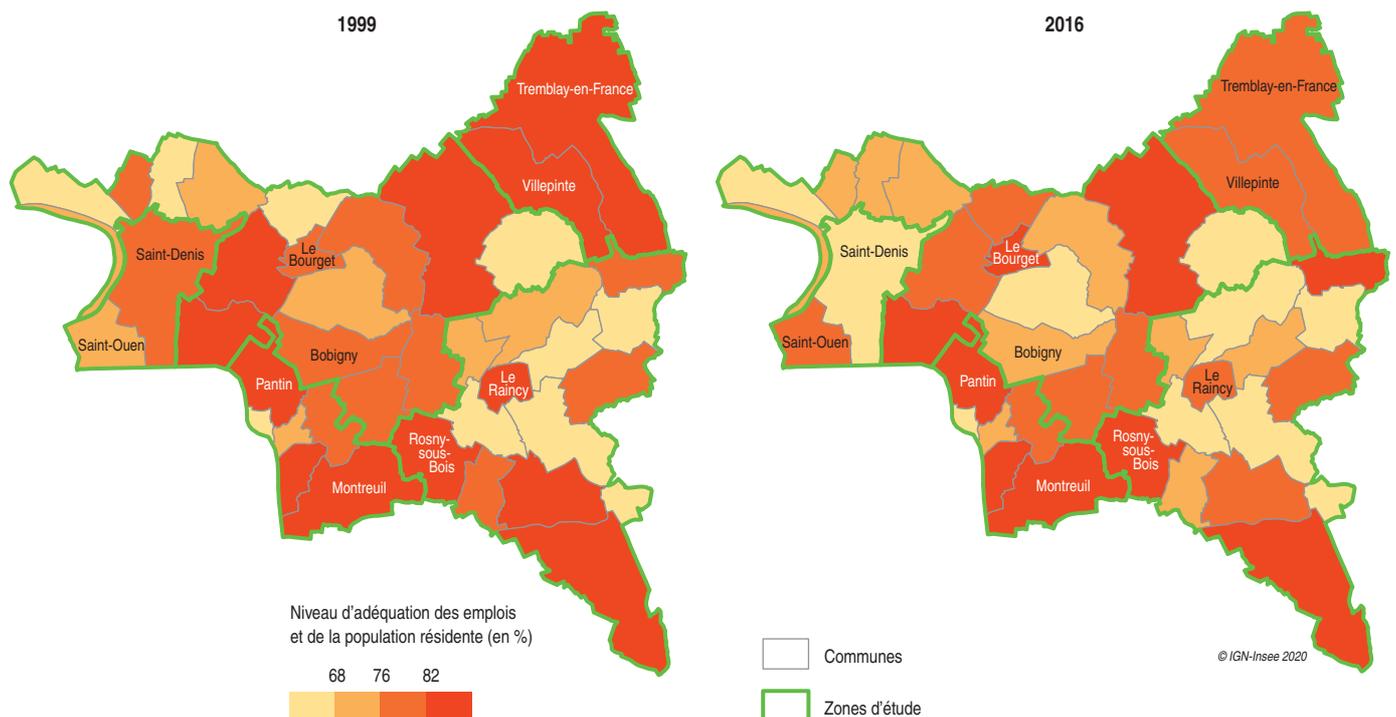
### Un département où l'inadéquation entre emplois et actifs résidents est élevée

Le tissu d'emplois offerts en Seine-Saint-Denis, territoire historiquement industriel, s'est profondément modifié depuis une vingtaine d'années. Depuis 2000, le nombre d'emplois au lieu de travail dans le département a fortement progressé (+ 110 000 emplois), plus vite que dans les sept autres départements franciliens. Cette progression s'est accompagnée d'une tertiarisation massive et d'une

orientation d'une partie des emplois vers des fonctions métropolitaines supérieures. Dès lors, les contrastes entre fragilités sociales des résidents et pôles d'emplois dynamiques se sont accentués. En effet, compte tenu du niveau de qualification de la population active résidente, celle-ci ne bénéficie que partiellement du dynamisme de l'emploi. La Seine-Saint-Denis est l'un des départements où le niveau d'adéquation entre emplois et catégories socioprofessionnelles (figure 1) est le moins élevé (89<sup>e</sup> rang national).

Deux emplois sur trois en Seine-Saint-Denis sont occupés par des actifs non résidents (figure 2). Cette part est particulièrement élevée dans certaines communes proches de Paris, comme à Saint-Ouen, à Saint-Denis ou à Montreuil ainsi qu'à Tremblay-en-France ou à Noisy-le-Grand. Les échanges entre la Seine-Saint-Denis et les autres territoires s'observent également dans l'autre sens. Ainsi, 56 % des actifs résidents de Seine-Saint-Denis exercent leur emploi en dehors de ce département.

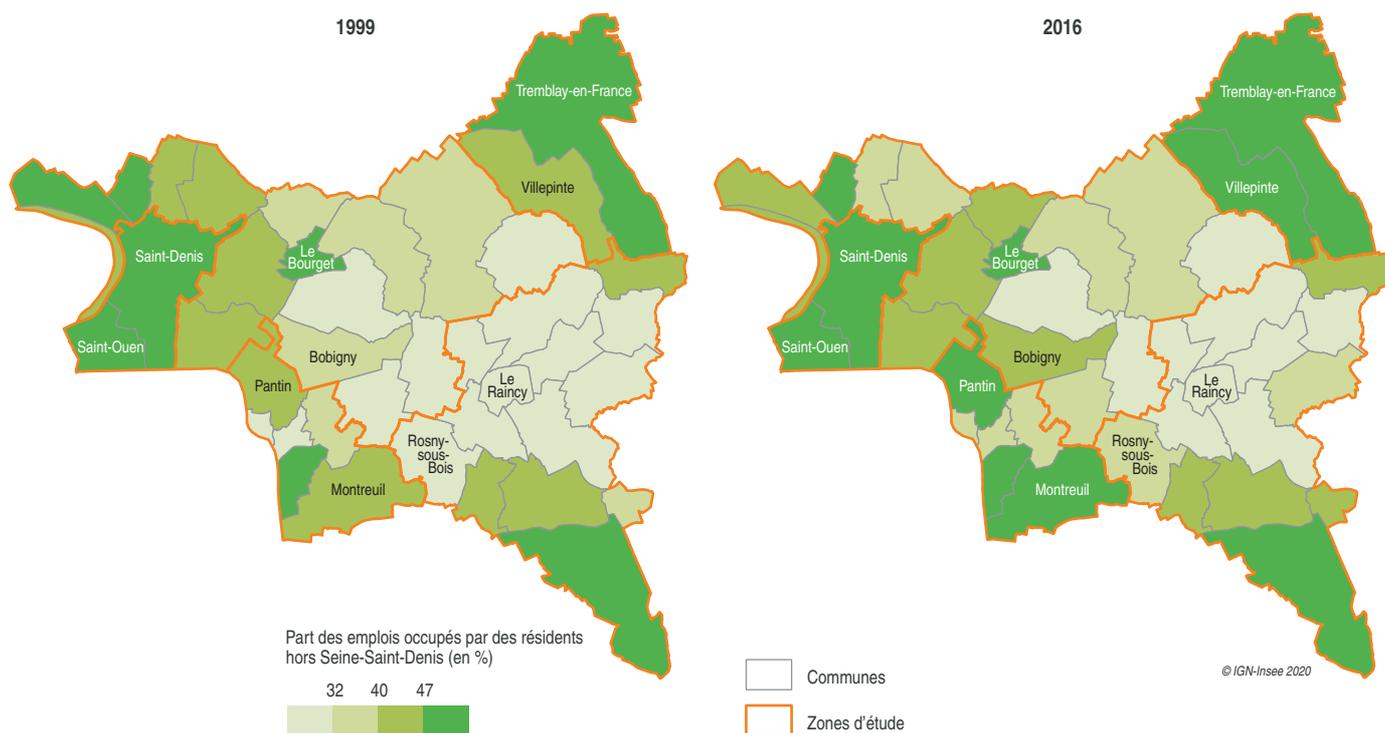
### 1 Entre 1999 et 2016, le niveau d'adéquation entre la population et les emplois diminue dans de nombreuses communes du département



Lecture : à Saint-Denis, le niveau d'adéquation entre la population résidente et les emplois a diminué entre 1999 et 2016. En 1999, il était compris entre 76 % et 82 % alors qu'en 2016, il est inférieur à 68 %.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2016.

## 2 Davantage d'emplois occupés par des non-résidents dans la zone de Saint-Denis et Saint-Ouen et la zone d'influence aéroportuaire



Lecture : à Montreuil, la part des emplois occupés par des actifs ne résidant pas en Seine-Saint-Denis est supérieure à 47 % en 2016, en augmentation par rapport à 1999 où elle était comprise entre 40 % et 47 %.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2016.

Il s'ensuit de très importantes navettes domicile-travail dans le département, pour les actifs occupés comme pour les résidents. Les distances et durées moyennes de déplacement des résidents séquanodionysiens sont ainsi supérieures à celles des actifs des autres départements de la métropole du Grand Paris. La présence de réseaux de transport facilite les navettes domicile-travail, induisant des flux plus importants.

### Des flux salariaux en défaveur des résidents

Les déplacements domicile-travail à l'arrivée ou au départ de la Seine-Saint-Denis sont, du point de vue des flux salariaux, défavorables au département. En effet, en 2015, la Seine-Saint-Denis est l'un des trois départements franciliens (avec Paris et les Hauts-de-Seine) où la masse salariale générée par les emplois (16,3 milliards d'euros, *figure 3a*) est supérieure à celle perçue par les résidents (13,9 milliards d'euros, *figure 3b*).

Près de 70 % de la masse salariale générée par les emplois dans le département est perçue par des actifs n'y résidant pas. Cette part est plus élevée que celle des emplois occupés par des non-résidents, signe que les salaires de ces derniers sont globalement plus élevés que ceux des

actifs exerçant et résidant en Seine-Saint-Denis.

Environ 13 % de la masse salariale est captée par des Parisiens, 10 % par des Seine-et-Marnais et 14 % par des non-Franciliens.

À l'inverse, 37 % de la masse salariale captée par les résidents est le fait d'actifs travaillant dans le département et 30 % d'actifs travaillant à Paris.

### La zone de Saint-Denis et Saint-Ouen plutôt polarisée par le nord des Hauts-de-Seine et l'ouest de Paris

L'analyse des navettes domicile-travail des actifs résidant en Seine-Saint-Denis permet de repérer les communes avec lesquelles les territoires de ce département entretiennent des relations préférentielles (*encadré*). La zone de Saint-Denis

et Saint-Ouen par exemple apparaît comme tournée vers le nord des Hauts-de-Seine et l'ouest de Paris (*figure 4*). En revanche, les déplacements domicile-travail vers le nord-est de Paris (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements) sont relativement moins intenses, sans doute en raison des moyens de transports moins développés. Une autre cartographie des polarités en Seine-Saint-Denis peut être établie en étudiant non pas le lieu de travail des résidents de Seine-Saint-Denis mais plutôt le lieu de résidence des actifs exerçant dans le département (*figure 5*). Cette approche met en évidence l'influence de la zone aéroportuaire de Tremblay-en-France et de Villepinte du nord de la Seine-et-Marne jusqu'au sud de l'Oise. À l'inverse, le centre et l'est du département, plus fragiles économiquement, n'attirent que très peu d'actifs des autres

### Des modèles gravitaires pour l'étude des navettes domicile-travail

L'analyse des navettes domicile-travail fait appel à l'utilisation des modèles gravitaires, modèles inspirés de la physique (loi de Newton). La modélisation porte sur les mobilités entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Elle suppose que les flux de navetteurs, entre une zone A et une zone B, sont proportionnels au nombre d'actifs occupés résidant sur la zone A, au nombre d'emplois dans la zone B, et inversement lié à la distance qui les sépare.

L'interprétation des résultats repose principalement sur l'analyse de la différence entre les flux observés et les flux estimés par le modèle (matrice des résidus). Les modèles gravitaires permettent donc de faire ressortir des liens privilégiés entre les zones et de mettre en évidence celles qui attirent plus que prévu et inversement.

Le réseau de transport en commun n'est pas pris en compte, a priori, dans les modèles. En revanche, il peut expliquer, a posteriori, que deux zones entretiennent entre elles des liens privilégiés.

### 3a 31 % du montant total des salaires versés par les établissements implantés en Seine-Saint-Denis reviennent à des actifs résidant en Seine-Saint-Denis

Masse salariale totale annuelle versée (en milliers d'euros) aux actifs travaillant en Seine-Saint-Denis, et lieu de résidence de ces actifs (en % de cette masse salariale)

	Lieu de travail des actifs					
	Zone de Pantin à Montreuil	Zone Nord et Centre	Zone Grand Paris Grand Est	Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	Zone d'influence aéroportuaire	Seine-Saint-Denis
Masse salariale annuelle totale versée	2 685 676	4 334 352	2 301 711	4 278 460	2 675 742	16 275 941
Lieu de résidence des actifs :						
Paris	17,6	9,0	6,3	18,6	9,5	12,6
Seine-Saint-Denis : ensemble des 5 zones	32,2	45,6	43,7	17,4	17,8	31,2
Zone de Pantin à Montreuil	16,5	3,8	2,7	1,7	1,2	4,8
Zone Nord et Centre	7,3	29,1	7,6	6,2	6,2	12,7
Zone Grand Paris Grand Est	6,8	8,2	31,3	2,6	3,6	9,0
Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	1,1	2,4	0,7	6,4	0,7	2,7
Zone d'influence aéroportuaire	0,5	2,1	1,4	0,5	6,1	2,0
Hauts-de-Seine et Val-de-Marne	20,8	11,4	14,8	21,1	11,5	16,0
Grande couronne	20,8	23,7	27,3	27,8	29,5	25,7
<b>Île-de-France</b>	<b>91,4</b>	<b>89,7</b>	<b>92,1</b>	<b>84,9</b>	<b>68,3</b>	<b>85,5</b>
<b>Province</b>	<b>8,6</b>	<b>10,3</b>	<b>7,9</b>	<b>15,1</b>	<b>31,7</b>	<b>14,5</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : en 2015, les actifs travaillant dans la zone de Pantin à Montreuil ont perçu 2,7 milliards d'euros de salaires ; 32 % de cette masse salariale a été versée à des actifs résidant en Seine-Saint-Denis.

Source : Insee, DADS 2015.

départements ; leur influence est circonscrite à quelques communes (principalement limitrophes, dans le Val-d'Oise).

#### Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen : des échanges prépondérants avec Paris et les Hauts-de-Seine

La zone de Saint-Denis et Saint-Ouen, du fait de son important pôle d'emplois tertiaires, accueille 85 % d'actifs qui ne rési-

dent pas dans ces communes. À l'inverse, 29 % des actifs résidant dans cette zone y travaillent, 35 % travaillent à Paris et 13 % dans les Hauts-de-Seine. Les flux vers Paris sont nombreux, en particulier vers les 8<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, mais ils ne sauraient être qualifiés de privilégiés. Ce déficit de navetteurs résulte d'une inadéquation entre la structure des emplois sur Paris, où les cadres sont surreprésentés, et celle des actifs

résidant à Saint-Denis et Saint-Ouen, qui occupent moins fréquemment des postes d'encadrement.

Du fait d'une forte concentration de l'emploi (189 emplois pour 100 actifs), et tout particulièrement pour les cadres des fonctions métropolitaines (383 emplois pour 100 actifs) (*Définitions*), la masse salariale générée par l'activité économique dans cette zone de Saint-Denis et Saint-Ouen est trois fois supérieure à celle

### 3b 30 % du montant total des salaires des résidents de la Seine-Saint-Denis sont versés par des établissements implantés sur Paris

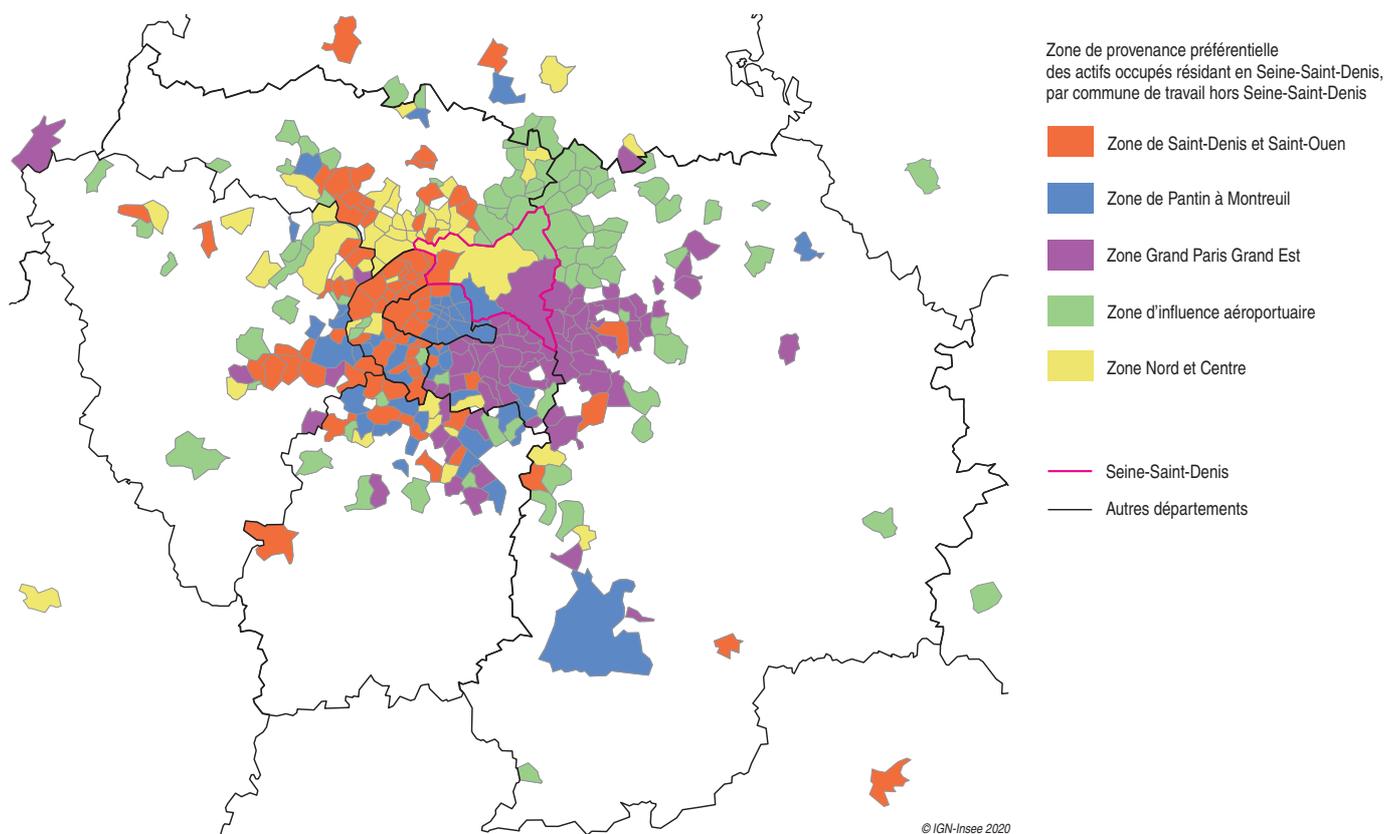
Masse salariale totale annuelle perçue (en milliers d'euros) par les résidents de Seine-Saint-Denis, et lieu d'implantation des établissements rémunérateurs (en % de cette masse salariale)

	Lieu de résidence					
	Zone de Pantin à Montreuil	Zone Nord et Centre	Zone Grand Paris Grand Est	Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	Zone d'influence aéroportuaire	Seine-Saint-Denis
Masse salariale annuelle totale perçue	2 625 529	5 240 087	3 966 567	1 358 382	680 119	13 870 684
Lieux d'implantation des établissements employeurs :						
Paris	41,4	27,9	26,9	34,0	17,7	30,3
Seine-Saint-Denis : ensemble des 5 zones	29,6	39,4	36,9	32,8	47,4	36,6
Zone de Pantin à Montreuil	16,9	3,8	4,6	2,2	2,1	6,3
Zone Nord et Centre	6,3	24,0	9,0	7,7	13,5	14,2
Zone Grand Paris Grand Est	2,4	3,4	18,1	1,2	4,7	7,3
Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	2,8	5,1	2,8	20,3	3,1	5,4
Zone d'influence aéroportuaire	1,2	3,1	2,4	1,4	24,0	3,4
Hauts-de-Seine et Val-de-Marne	19,0	17,0	20,7	21,0	11,6	18,5
Grande couronne	7,6	13,7	13,5	10,0	21,3	12,5
<b>Île-de-France</b>	<b>97,6</b>	<b>98,0</b>	<b>98,0</b>	<b>97,8</b>	<b>98,0</b>	<b>97,9</b>
<b>Province</b>	<b>2,4</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : en 2015, les résidents de la zone de Pantin à Montreuil ont perçu 2,6 milliards d'euros de salaires ; 41 % de cette masse salariale a été versée par un établissement employeur implanté à Paris.

Source : Insee, DADS 2015.

#### 4 La zone d'attraction économique du nord des Hauts-de-Seine et de l'ouest de Paris comprend la zone de Saint-Denis et Saint-Ouen



Lecture : les actifs résidant dans la zone d'influence aéroportuaire de Seine-Saint-Denis représentent une part plus importante (8,7 %) des emplois de Roissy-en-France (Val-d'Oise) que les résidents des quatre autres zones prises individuellement. La zone d'influence aéroportuaire fait partie de la zone d'attraction économique de Roissy-en-France, qui figure donc en vert (couleur attribuée à la zone d'influence aéroportuaire). Les communes figurant en blanc sont celles pour lesquelles aucune provenance « préférentielle » n'a pu être établie pour les emplois occupés par les résidents de Seine-Saint-Denis (part des emplois occupés par des actifs résidant dans chacune des cinq zones de Seine-Saint-Denis inférieure à 0,01 %).

Sources : Insee, Filosofi 2015, recensement de la population 2015.

captée par ses résidents. Les salaires perçus par les résidents sont pour les deux tiers versés par des établissements implantés dans le reste de l'Île-de-France, notamment à Paris (34 %) et dans les Hauts-de-Seine (18 %). À l'inverse, 83 % des flux salariaux émis par ce territoire sont versés hors du département, dont 19 % à destination des Parisiens, 14 % à des Hauts-séquanais et 15 % à des non-Franciliens. Seuls 6 % des salaires versés dans le territoire reviennent à des actifs qui y résident par ailleurs.

#### Une moindre intégration au reste de l'Île-de-France pour la zone Nord et Centre du département

La zone au nord et au centre du département comporte deux pôles d'emplois majeurs (Bobigny et Le Bourget) ; elle compte la part la plus élevée (33 %) d'actifs résidents stables. Parmi les actifs de la zone qui n'y travaillent pas, une part importante quitte la Seine-Saint-Denis pour travailler en premier lieu à Paris (29 % des flux), dans

les Hauts-de-Seine (9 %) ou dans des communes situées dans le sud du Val-d'Oise (7 %). Ce territoire accueille moins d'actifs non résidents (40 % des emplois), comparativement à l'ensemble du département. À l'est de cette zone, les flux vers la zone d'influence aéroportuaire, caractérisée par un excédent d'emplois liés à la logistique et donc peu qualifiés, sont relativement intenses.

Les flux de navetteurs vers le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, vers le nord des Hauts-de-Seine (Gennevilliers) et Saint-Denis, sont peu développés. De même, les actifs en provenance de l'est parisien (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements), dont le niveau moyen de qualification est assez élevé, sont relativement peu nombreux. Le territoire, fragile du point de vue social et économique, est peu pourvoyeur d'emplois de cadres : neuf emplois sur dix ne relèvent pas des emplois de cadres des fonctions métropolitaines.

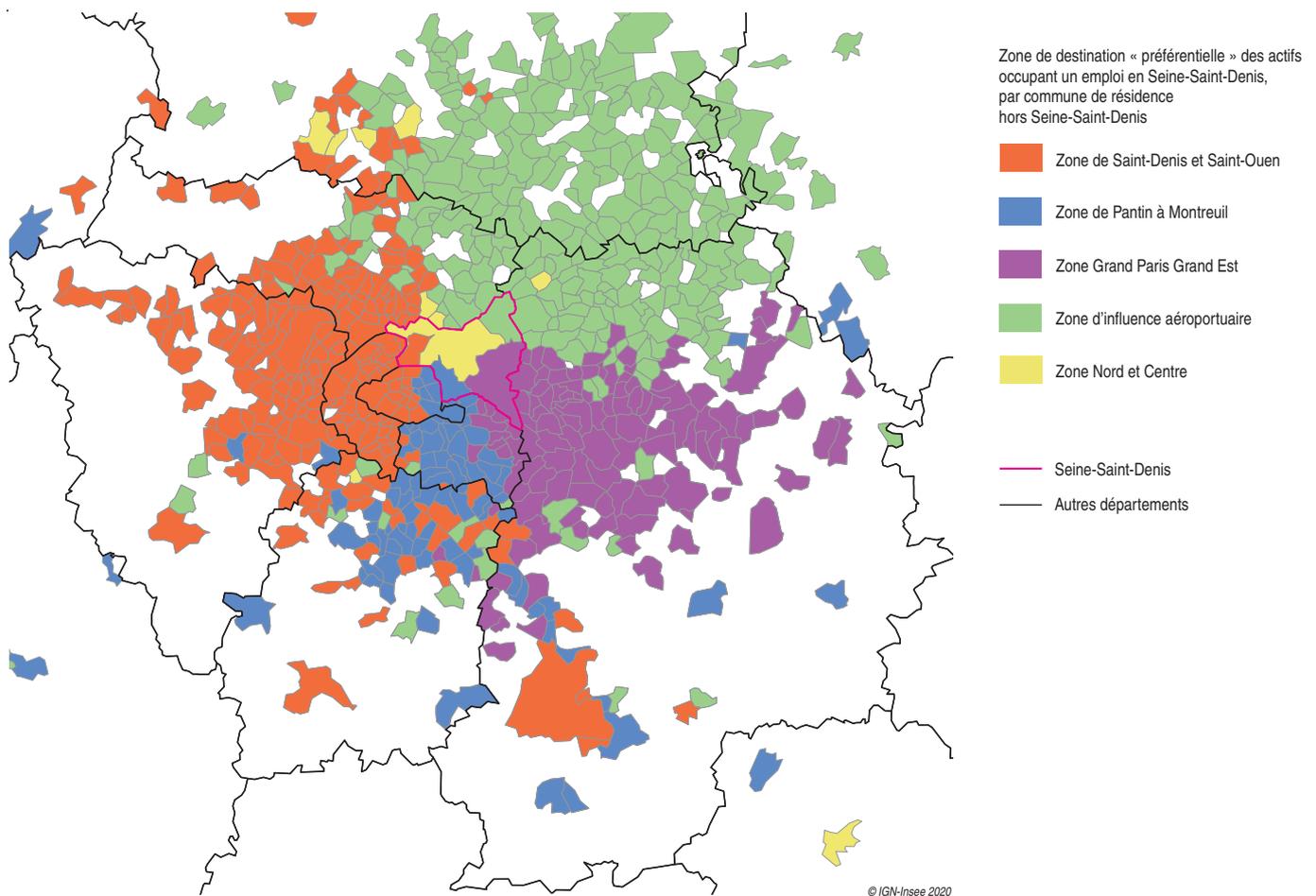
Déficitaire en emplois de cadres, cette zone capte une masse salariale supérieure à celle dégagee par les emplois qui s'y

trouvent. Par ailleurs, 29 % de la masse salariale générée par les établissements implantés dans cette zone sont captés par les résidents ; 11 % sont versés aux Valdoisiers.

#### Des flux conséquents vers Paris pour la zone de Pantin à Montreuil

Dans la zone allant de Pantin à Montreuil, plus résidentielle et moins dense en emplois, 40 % des actifs travaillent à Paris. À l'inverse, 16 % des emplois de la zone sont occupés par des Parisiens et 11 % par des habitants du Val-de-Marne. L'absence de desserte directe vers l'ouest et le centre du département pourrait justifier des flux de navetteurs limités vers la commune de Saint-Denis. Les échanges d'actifs de cette zone avec les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris sont également peu intenses. Les actifs résidant à Vincennes, souvent des cadres, des professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires, ne sont pas très nombreux à venir travailler à

## 5 L'attractivité de la zone d'influence aéroportuaire s'étend sur tout le nord de la Seine-et-Marne et le sud de l'Oise



Lecture : les actifs du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris travaillant en Seine-Saint-Denis occupent une part plus importante (2,9 %) des emplois dans la zone de Pantin à Montreuil que dans les quatre autres zones (entre 0,7 % et 1,4 %). Le 20<sup>e</sup> arrondissement est ainsi dans la zone d'attractivité de la zone de Pantin à Montreuil et figure donc en bleu. Les communes figurant en blanc sont celles dans lesquelles le nombre de résidents actifs ayant un emploi en Seine-Saint-Denis représente moins de 0,01 % des emplois de chacune des cinq zones de la Seine-Saint-Denis.

Sources : Insee, *Filosofi 2015, recensement de la population 2015*.

Montreuil, ville peu pourvoyeuse d'emplois de cadres (pas d'échanges préférentiels entre ces deux communes pourtant limitrophes).

La concentration des emplois dans cette zone est relativement forte (97,6 emplois pour 100 actifs occupés) et le niveau de qualification des résidents plus élevé que dans le reste du département (18 % des résidents en emploi sont cadres des fonctions métropolitaines). La masse salariale perçue par les résidents est légèrement supérieure à celle versée par les établissements implantés sur la zone. Les salaires des actifs résidents sont le plus souvent captés dans le reste de l'Île-de-France (68 %), notamment à Paris (41 %), mais 17 % sont perçus dans la zone. À l'inverse, les salaires générés par les emplois de la zone sont perçus pour 18 % par des Parisiens, 17 % par des résidents de la zone et 13 % par des Val-de-Marnais.

### De fortes interactions avec le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne pour l'EPT Grand Paris Grand Est

Plus éloignés de la capitale, un quart des actifs résidant au sein de l'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Grand Est travaillent à Paris. Cette zone compte la plus faible part d'emplois occupés par des Parisiens (5 %). En raison notamment de la desserte par la ligne E du RER, les flux de navetteurs sont néanmoins relativement importants vers les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Le rayonnement de cette zone est très local, aux frontières de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne (18 % des flux entrants) et de la Seine-et-Marne (9 % des flux entrants et sortants). Parmi les actifs résidant dans cette zone, 9 % travaillent dans la zone Nord et Centre et de l'est du département, laquelle offre des emplois dont le contenu est proche des qualifications des

habitants de l'EPT : 87 % des actifs résidant dans l'EPT ne sont pas des cadres des fonctions métropolitaines.

Cette zone étant résidentielle, avec moins d'emplois que d'actifs tant pour les cadres que pour les non-cadres, les salaires perçus par les résidents sont supérieurs à la masse salariale dégagée par les emplois dans cette zone. Une part importante (31 %) de la richesse générée par les établissements de l'EPT est captée par les résidents. Par ailleurs, 27 % des salaires perçus dans ce territoire proviennent d'établissements parisiens (18 % pour les établissements implantés dans l'EPT).

### Une attractivité qui s'étend sur l'Oise et l'Aisne pour la zone de Villepinte et Tremblay-en-France

Dans la zone d'influence aéroportuaire composée de Tremblay-en-France et

---

Villepinte, seuls 18 % des actifs occupés travaillent à Paris. Ces actifs se dirigent davantage vers d'autres communes de la Seine-Saint-Denis (25 % des navettes domicile-travail), du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne. En sens inverse, l'attractivité économique de la zone s'étend bien au-delà de la région, jusqu'à l'Oise et l'Aisne. Ainsi, 13 % de ces emplois sont occupés par des non-Franciliens. Les échanges avec la zone Nord et Centre

du département sont également importants : ils représentent 15 % des flux sortants et 14 % des flux entrants ; ils sont favorisés par la desserte du RER B, ainsi que par l'excédent d'emplois peu ou pas qualifiés dans la zone d'influence aéroportuaire.

Du fait d'une forte concentration des emplois (129 emplois pour 100 actifs), la masse salariale générée par les établissements implantés dans la zone

d'influence aéroportuaire est quatre fois supérieure à celle perçue par les résidents. Près de la moitié (47 %) de la masse salariale perçue par les actifs résidents provient du département et près d'un quart de la zone elle-même. La grande majorité (82 %) des salaires versés par les établissements sont captés par des non-résidents de la Seine-Saint-Denis, dont plus du tiers par des non-Franciliens. ■

# Les migrations résidentielles accentuent les écarts sociaux internes à la Seine-Saint-Denis

Les Séquano-Dionysiens changent moins souvent de logement que les Franciliens (9 % ont déménagé entre 2014 et 2015 contre 11 %). Parmi ceux qui ont déménagé entre 2014 et 2015, 45 % résidaient auparavant au sein de la même zone, 14 % habitaient ailleurs en Seine-Saint-Denis et 26 % venaient d'un autre département francilien. Les échanges migratoires sont prépondérants avec Paris (26 % des arrivées et 12 % des départs) et, dans une moindre mesure, avec la grande couronne. Le profil des arrivants et des partants diffère selon la zone. Dans celle de Pantin à Montreuil où la proportion de cadres et de professions intermédiaires augmente sous l'effet des migrations résidentielles, la tendance est à la gentrification. À l'inverse, la zone Nord et Centre accueille des nouveaux arrivants en moyenne plus fragiles socialement que les partants.

Frédéric Bertaux, Issam Khelladi, Odile Wolber (Insee)

### Un solde migratoire négatif

Entre 2012 et 2017, l'évolution annuelle moyenne de la population due au solde migratoire est de - 0,24 %. La Seine-Saint-Denis se situe ainsi parmi les départements français où le déficit migratoire est le plus important. À l'échelle de la région, toutefois, seules l'Essonne et la Seine-et-Marne affichent un solde moins déficitaire (0 % en moyenne).

Les Séquano-Dionysiens changent moins souvent de logement que les Franciliens (9 % ont déménagé entre 2014 et 2015 contre 11 %). Parmi ceux qui ont déménagé, 45 % résidaient auparavant au sein de la même zone, 14 % habitaient ailleurs en Seine-Saint-Denis et 26 % viennent d'un autre département francilien. En Seine-Saint-Denis, hors échanges internes au département, les migrations avec Paris sont prépondérantes (26 % des arrivées et 12 % des départs). En grande couronne, la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise sont les destinations les plus fréquentes (respectivement 15 % et 12 % des destinations hors de la Seine-Saint-Denis). Les nouveaux arrivants en provenance du Val-de-Marne sont également nombreux (10 % des arrivées).

### Parmi les arrivants, une majorité de cadres et de jeunes adultes

Parmi les actifs s'installant en Seine-Saint-Denis, 42 % sont des cadres ou des professions intermédiaires, une part supérieure à celle des employés ou ouvriers (38 %), alors que 20 % se déclarent chômeurs. Toutefois, en raison du profil social des partants et malgré un contexte général de hausse démographique, le nombre de cadres et de professions intermédiaires

dans le département a tendance à diminuer légèrement (- 1 030 en 2017) ainsi que celui des employés et ouvriers (- 320). À l'opposé, davantage de chômeurs s'installent pour résider dans ce département qu'ils n'en partent (+ 210).

Les échanges migratoires ralentissent le vieillissement de la population du département : en effet, de nombreux arrivants sont de jeunes adultes entre 25 et 39 ans (30 % des arrivants) ou de jeunes enfants (42 % des arrivants ont moins de 15 ans). Les partants sont en moyenne plus âgés : les personnes âgées de 40 ans ou plus représentent 28 % de la population qui quitte le département contre 13 % des arrivants.

Les nouveaux arrivants en Seine-Saint-Denis sont plus souvent locataires du parc privé (48 %) que du parc social (25 %) ; 27 % sont propriétaires. Par ailleurs, 31 % des partants sont propriétaires de leur nouveau logement.

À l'image des déplacements domicile-travail, les migrations résidentielles des habitants de Seine-Saint-Denis peuvent être étudiées afin de mettre en évidence des territoires d'échanges préférentiels (*partie thématique « Mobilités - Déplacements », figures 4 et 5*). Ces zones d'échanges préférentiels concernent d'une part les communes des habitants qui s'installent en Seine-Saint-Denis (*figure 1*), d'autre part les communes des habitants qui quittent le département (*figure 2*).

La zone de Pantin à Montreuil a beaucoup d'échanges avec l'est de Paris : elle constitue tout à la fois une destination fréquente pour les Parisiens qui s'installent en Seine-Saint-Denis et le point de départ privilégié des nouveaux Parisiens

originaires du département. La zone de Saint-Denis et Saint-Ouen est dans une situation similaire à l'égard de l'ouest parisien.

### Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen : fort déficit migratoire, en particulier avec le Val-d'Oise

Constituée de deux communes, la zone de Saint-Denis et Saint-Ouen enregistre le plus fort déficit migratoire du département (- 3,8 % pour la période 2012-2017). Les personnes mobiles quittent souvent la zone : seulement 38 % d'entre elles restent dans les communes de Saint-Ouen et Saint-Denis. La part des locataires du parc HLM est élevée parmi les mobiles (33 %) comme pour l'ensemble des habitants de la zone.

Cette zone est peu attractive pour les habitants du département. Ainsi, les arrivants proviennent le plus souvent des autres départements franciliens (30 % des mobilités entrantes) ou d'autres régions (18 %). Les flux migratoires avec la capitale sont importants (16 % des arrivées et 8 % des départs) et sont même excédentaires pour les jeunes cadres.

Les personnes qui quittent cette zone restent plus fréquemment en Île-de-France (47 % des départs), notamment en Seine-Saint-Denis (16 % des départs) et dans le Val-d'Oise (8 %), département avec lequel les échanges migratoires sont déficitaires. Enfin, si la zone est déficitaire pour les flux migratoires d'employés et de chômeurs, les cadres et les professions intermédiaires sont, en revanche, aussi nombreux à s'installer dans cette zone qu'à la quitter.

## Zone Nord et Centre : peu de départs, prioritairement vers le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne

Le déficit migratoire de cette zone s'élève à - 0,4 % pour la période 2012 à 2017 : c'est le moins prononcé des cinq zones d'étude. Au sein de cette zone constituée de 16 communes, les déménagements sont fréquents. Près d'une personne mobile sur deux (48 %) reste à l'intérieur de ce territoire. Parmi les mobiles qui ont changé de commune, 25 % sont propriétaires et 28 % sont locataires en parc HLM.

Les échanges sont surtout déficitaires avec le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne. En revanche, ils sont excédentaires avec Paris (deux arrivées pour un départ). Les changements de commune internes à cette zone sont globalement peu fréquents, ce qui peut s'expliquer en partie par la présence de nombreux quartiers de la politique de la ville (QPV) de grande superficie dans cette zone. Dans ces quartiers, les déménagements se font souvent à l'intérieur du QPV : ils sont donc majoritairement intracommunaux.

Parmi les entrants, 59 % des actifs occupés sont employés ou ouvriers. Si le déficit migratoire est élevé pour les cadres et professions intermédiaires, il est moindre pour les employés ou ouvriers, alors que le nombre de chômeurs entrants excède celui des sortants. Dans ce contexte, les migrations résidentielles tendent à renforcer les fragilités économiques de cette zone.

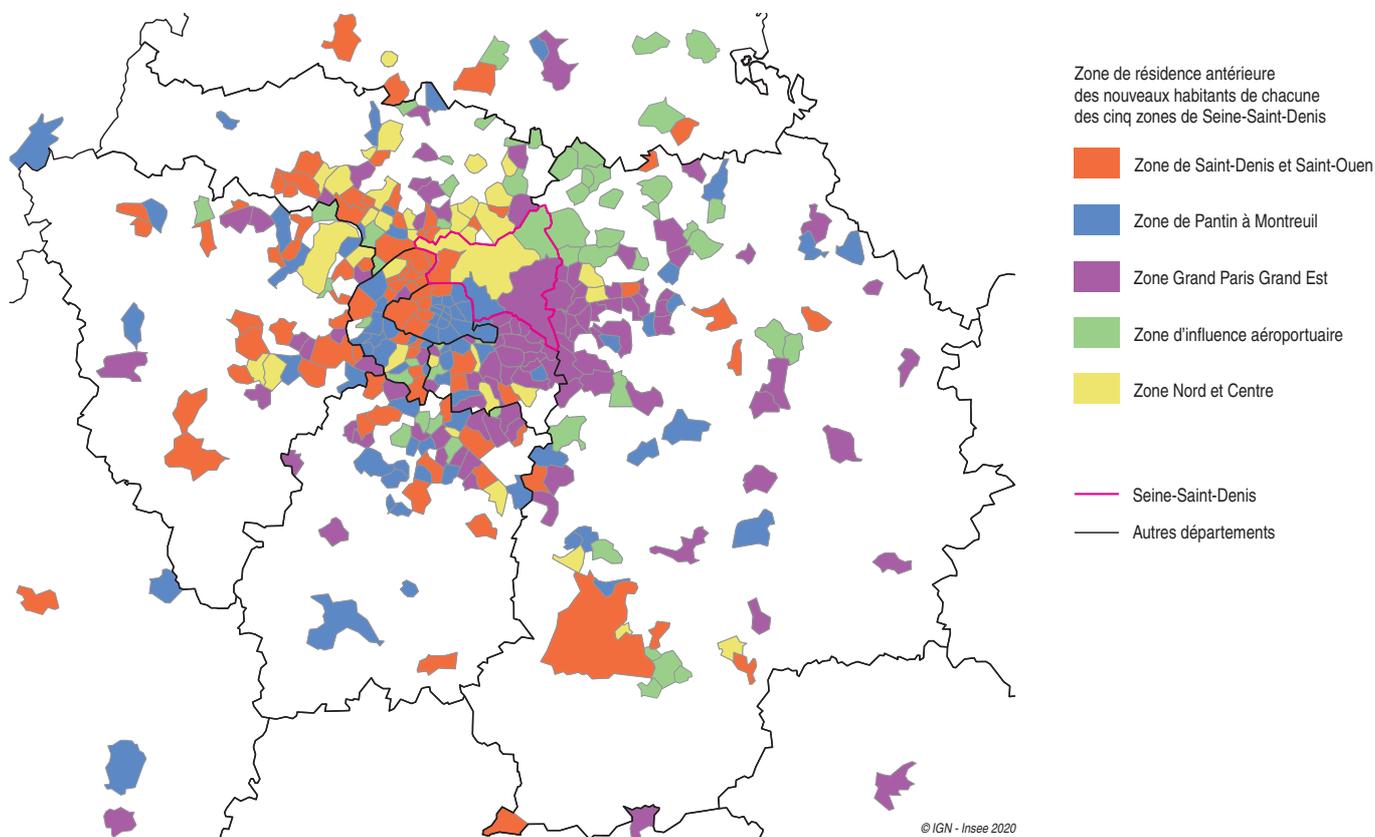
## Zone de Pantin à Montreuil : attractive pour les cadres et professions intermédiaires en provenance de Paris

De 2012 à 2017, le déficit migratoire de la zone de Pantin à Montreuil est légèrement moindre qu'au niveau départemental (- 0,4 %). Les mouvements migratoires au sein de cette zone y sont moins importants qu'ailleurs : parmi les mobiles, seuls 36 % restent à l'intérieur de la zone (plus faible proportion parmi les cinq zones d'étude). À l'inverse, seuls 46 % des nouveaux habitants dans cette zone résidaient auparavant dans le département, soit 13 points au-dessous de la moyenne départementale.

Les flux résidentiels avec Paris sont prépondérants, puisque les Parisiens représentent un quart des entrants et un dixième des sortants. Néanmoins, les flux migratoires avec les quartiers de l'est parisien (11<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements) sont faibles au regard de la proximité géographique. De même, les échanges entre les communes de Montreuil et Vincennes dans le Val-de-Marne, pourtant limitrophes, sont relativement peu fréquents. Si les liens avec la grande couronne sont moins importants que dans les quatre autres zones, la proportion de personnes quittant la zone pour s'installer en province est en revanche plus importante que dans le reste du département (18 % des mobiles).

Plus de la moitié (53 %) des entrants sont locataires du parc privé. La zone de Pantin à Montreuil attire principalement des cadres et des professions intermédiaires (68 % des actifs occupés entrants). Les flux entrants sont largement excédentaires pour ces catégories socioprofessionnelles, notamment en provenance de Paris. En revanche, ils sont déficitaires

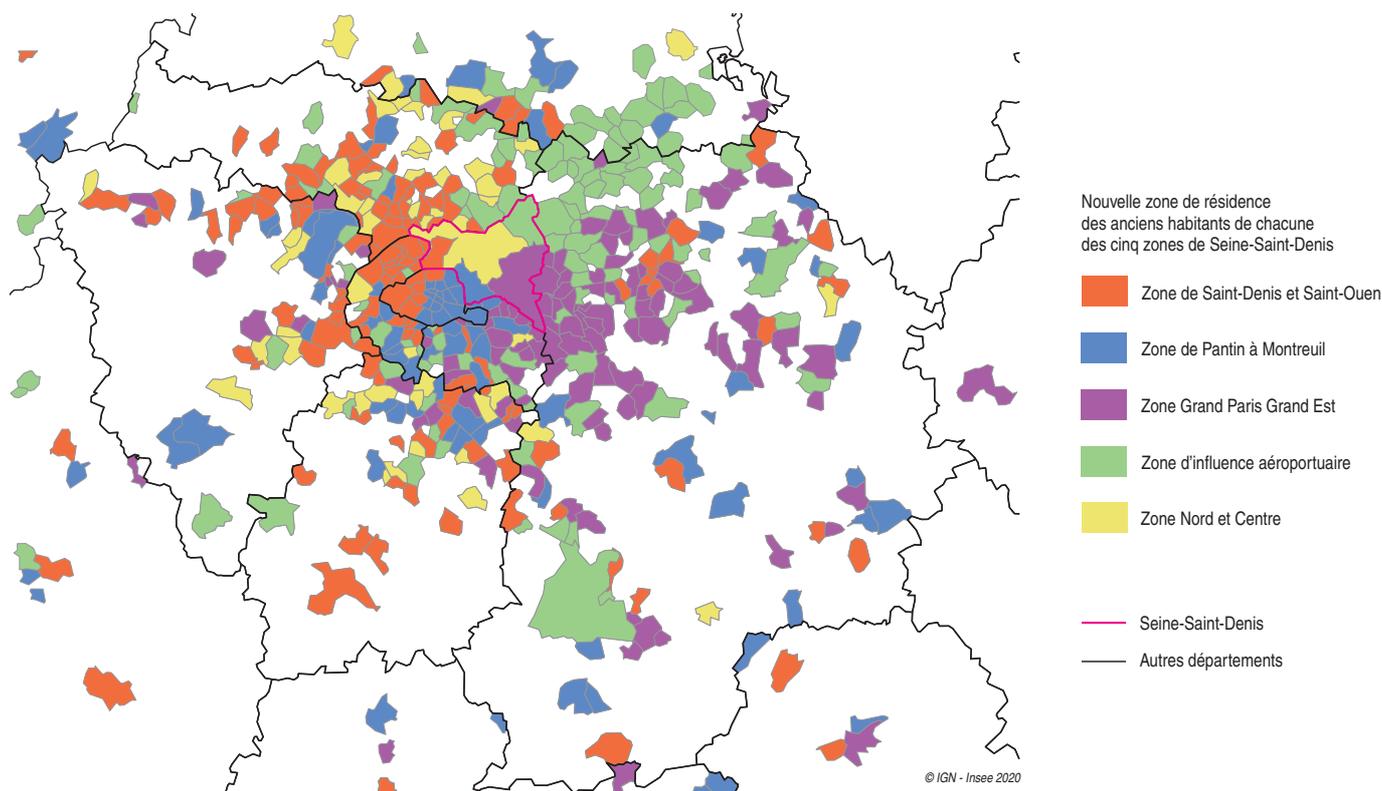
### 1 Le nord du Val-de-Marne se situe dans la zone d'attraction résidentielle de la zone Grand Paris Grand Est



Lecture : parmi les nouveaux habitants de Seine-Saint-Denis, ceux provenant de Fontainebleau représentent une part plus importante pour la zone de Saint-Denis et Saint-Ouen. La commune de Fontainebleau figure donc en orange sur la carte. Les communes figurant en blanc sont celles dans lesquelles le nombre de résidents ayant déménagé pour habiter en Seine-Saint-Denis représente moins de 0,01 % des résidents de chacune des cinq zones de la Seine-Saint-Denis.

Sources : Insee, *Filosofi 2015, recensement de la population 2015*.

## 2 La zone de Saint-Denis et Saint-Ouen se situe dans la zone d'attraction résidentielle de l'ouest de Paris



Lecture : les anciens habitants de la Seine-Saint-Denis qui ont déménagé dans l'est de Paris entre 2014 et 2015 représentaient, en 2014, une part plus importante de la population de la zone de Pantin à Montreuil que de la population de chacune des 4 autres zones. La zone de Pantin à Montreuil se situe dans l'attraction résidentielle de l'est de Paris, lequel figure donc en bleu. Les communes figurant en blanc sont celles où s'installent moins de 0,01 % des anciens résidents de chacune des cinq zones de la Seine-Saint-Denis.

Sources : Insee, *Filosofi 2015, recensement de la population 2015*.

pour les employés et ouvriers. Cette zone est ainsi en cours de gentrification.

### Zone Grand Paris Grand Est : des mobilités internes et des départs vers la Seine-et-Marne

Le déficit migratoire de la zone (- 1,8 % entre 2012 et 2017) est plus prononcé que celui du département. Près de la moitié (45 %) des personnes ayant changé de commune de résidence restent dans cette zone et 41 % sont propriétaires de leur logement. Les personnes qui quittent cette zone s'installent donc moins fréquemment dans les autres zones du département (11 % des départs). Du fait de la proximité géographique, les échanges avec la Seine-et-Marne, certes déficitaires, sont relativement fréquents pour cette zone : ils représentent plus

de 10 % des départs et environ 6 % des arrivées.

Avec le Val-de-Marne, les flux sont légèrement excédentaires : 5,7 % des partants de cette zone s'installent dans le Val-de-Marne et 7,2 % des arrivants dans cette zone y résidaient auparavant.

Parmi les entrants, 56 % des actifs occupés sont des cadres ou des professions intermédiaires. Les sortants occupant l'une de ces professions sont néanmoins un peu plus nombreux que les entrants, à l'inverse des employés et ouvriers.

### Zone d'influence aéroportuaire : une attractivité résidentielle faible et limitée au département

Le déficit migratoire sur Tremblay-en-France et Villepinte (- 1,6 % entre 2012 et 2017) est un peu plus marqué que celui

du département. La zone d'influence aéroportuaire est la moins attractive sur le plan résidentiel : en effet, les trois quarts des nouveaux résidents habitaient déjà dans le département, soit 15 points de plus que la moyenne départementale. Près de la moitié des mobiles (46 %) résidaient déjà dans la zone et 19 % viennent de la zone Nord et Centre. Parmi les ménages ayant changé de commune de résidence à l'intérieur de cette zone, 47 % sont propriétaires de leur logement. Les sortants s'installent un peu plus fréquemment en Seine-et-Marne (13 % des départs).

Parmi les ménages s'installant dans cette zone, 37 % sont propriétaires de leur nouveau logement et 35 % sont locataires dans le parc privé. Six entrants sur dix, parmi les actifs occupés, sont employés ou ouvriers. ■

## Un quart des nouveaux arrivants dans la zone de Pantin à Montreuil viennent de Paris

Répartition par zone de résidence en 2015 des personnes ayant changé de commune de résidence entre 2014 et 2015, selon leur origine géographique (en %)

Origine géographique des nouveaux arrivants	Zone de résidence en 2015					
	Zone de Pantin à Montreuil	Zone Nord et Centre	Zone Grand Paris Grand Est	Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	Zone d'influence aéroportuaire	Ensemble de la Seine-Saint-Denis
Seine-Saint-Denis	46,1	64,5	60,7	52,2	74,3	59,3
<i>Dont</i> Zone de Pantin à Montreuil	35,8	4,0	3,8	2,5	1,5	9,1
Zone Nord et Centre	5,3	50,9	9,3	9,8	18,7	26,0
Zone Grand Paris Grand Est	2,8	5,0	45,4	1,1	6,8	14,7
Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	1,4	3,5	1,1	38,6	1,1	6,6
Zone d'influence aéroportuaire	0,8	1,1	1,1	0,2	46,2	2,9
Autres départements franciliens	38,9	20,8	25,6	30,2	16,9	26,1
<i>Dont</i> Paris	24,2	7,8	5,5	16,0	2,9	10,8
Hauts-de-Seine	3,5	2,8	2,3	5,0	1,8	3,0
Val-de-Marne	5,5	2,5	7,2	2,2	1,4	4,1
Seine-et-Marne	1,8	1,5	6,3	1,2	7,0	3,0
Yvelines	0,8	1,0	0,8	1,6	0,5	1,0
Essonne	1,4	1,0	1,5	1,1	0,6	1,2
Val-d'Oise	1,7	4,2	2,0	3,1	2,7	3,0
Autres (hors Île-de-France)	15,0	14,7	13,7	17,6	8,8	14,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : parmi les personnes qui résident en 2015 dans la zone de Pantin à Montreuil et qui ont changé de commune entre 2014 et 2015, 24,2 % habitaient à Paris l'année précédente.

Source : Insee, recensement de la population 2015.

## Dans la zone Nord et Centre, près de la moitié des déménagements sont internes à cette zone

Répartition par zone de résidence en 2014 des personnes ayant changé de commune de résidence entre 2014 et 2015, selon leur destination géographique (en %)

Destination géographique des partants	Zone de résidence en 2014					
	Zone de Pantin à Montreuil	Zone Nord et Centre	Zone Grand Paris Grand Est	Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	Zone d'influence aéroportuaire	Ensemble de la Seine-Saint-Denis
Seine-Saint-Denis	52,7	60,1	56,3	53,6	59,3	57,2
<i>Dont</i> Zone de Pantin à Montreuil	35,6	2,1	1,9	1,9	2,8	7,6
Zone Nord et Centre	9,3	47,8	7,8	11,3	8,9	25,3
Zone Grand Paris Grand Est	5,7	5,6	45,0	2,3	5,6	15,1
Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	1,7	2,7	0,5	37,7	0,5	6,1
Zone d'influence aéroportuaire	0,4	1,9	1,1	0,4	41,5	3,1
Autres départements franciliens	29,4	26,6	28,2	31,0	25,9	27,9
<i>Dont</i> Paris	10,7	3,7	3,8	7,8	2,1	5,3
Hauts-de-Seine	3,4	3,1	2,2	5,6	1,8	3,1
Val-de-Marne	6,5	4,0	5,6	3,0	2,7	4,6
Seine-et-Marne	3,2	4,7	11,4	2,4	13,5	6,3
Yvelines	1,4	1,5	1,5	2,1	0,9	1,5
Essonne	1,8	2,3	1,8	2,4	0,9	2,1
Val-d'Oise	2,4	7,3	1,9	7,7	4,0	5,0
Autres (hors Île-de-France)	17,9	13,3	15,5	15,4	14,8	14,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : parmi les personnes qui résidaient en 2014 dans la zone Nord et Centre et qui ont changé de commune entre 2014 et 2015, 47,8 % habitent toujours dans cette zone en 2015.

Source : Insee, recensement de la population 2015.

## La zone de Saint-Denis et Saint-Ouen est confrontée à un fort déficit migratoire

Évolution de la population 2012-2017 due au solde migratoire apparent, par zone (en %)

	Contribution du solde migratoire apparent
Zone de Pantin à Montreuil	-0,4
Zone Nord et Centre	-0,4
Zone Grand Paris Grand Est	-1,8
Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	-3,8
Zone d'influence aéroportuaire	-1,6
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>-1,2</b>

Lecture : entre 2012 et 2017, en l'absence du solde naturel, la population de la zone de Saint-Denis et Saint-Ouen aurait diminué de 3,8 % à cause du déficit migratoire apparent.

Sources : Insee, recensements de la population 2012 et 2017 ; état civil.

### Dans la zone de Pantin à Montreuil, près de six nouveaux arrivants sur dix actifs occupent un emploi qualifié

Répartition par zone de résidence en 2017 des personnes ayant changé de commune de résidence entre 2016 et 2017, selon leur situation au regard de l'emploi en 2017 (en %)

Zone de résidence en 2017 des nouveaux arrivants	En emploi		Au chômage	Ensemble
	Cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Employés, ouvriers, agriculteurs exploitants		
Zone de Pantin à Montreuil	57	27	16	100
Zone Nord et Centre	31	44	25	100
Zone Grand Paris Grand Est	45	39	16	100
Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	46	34	20	100
Zone d'influence aéroportuaire	30	45	25	100
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>42</b>	<b>38</b>	<b>20</b>	<b>100</b>

Lecture : parmi les actifs qui résident en 2017 dans la zone de Pantin à Montreuil et qui ont changé de commune entre 2016 et 2017, 57 % occupent un emploi de cadre ou profession intellectuelle supérieure, profession intermédiaire, artisan, commerçant ou chef d'entreprise.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

### Dans la zone de Pantin à Montreuil, 49 % des actifs partants occupent un emploi qualifié

Répartition par zone de résidence en 2016 des personnes ayant changé de commune de résidence entre 2016 et 2017, selon leur situation au regard de l'emploi en 2017 (en %)

Zone de résidence en 2016 des partants	En emploi		Au chômage	Ensemble
	Cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Employés, ouvriers, agriculteurs exploitants		
Zone de Pantin à Montreuil	49	33	18	100
Zone Nord et Centre	38	42	20	100
Zone Grand Paris Grand Est	47	35	18	100
Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	45	33	22	100
Zone d'influence aéroportuaire	40	42	18	100
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>44</b>	<b>37</b>	<b>19</b>	<b>100</b>

Lecture : parmi les actifs qui résidaient en 2016 dans la zone de Pantin à Montreuil et qui ont changé de commune entre 2016 et 2017, 49 % occupent un emploi de cadre ou profession intellectuelle supérieure, profession intermédiaire, artisan, commerçant ou chef d'entreprise.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

### Dans la zone d'influence aéroportuaire, près de quatre nouveaux arrivants sur dix sont propriétaires

Répartition par zone de résidence en 2017 des personnes ayant changé de commune de résidence entre 2016 et 2017, selon leur statut d'occupation en 2017 (en %)

Zone de résidence en 2017 des nouveaux arrivants	Propriétaire	Parc locatif privé	Parc HLM	Ensemble
Zone de Pantin à Montreuil	28	49	23	100
Zone Nord et Centre	24	46	30	100
Zone Grand Paris Grand Est	33	47	20	100
Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	17	58	25	100
Zone d'influence aéroportuaire	38	35	27	100
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>27</b>	<b>48</b>	<b>25</b>	<b>100</b>

Lecture : parmi les personnes qui résident en 2017 dans la zone d'influence aéroportuaire et qui ont changé de commune entre 2016 et 2017, 38 % sont propriétaires de leur logement.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

### Dans la zone d'influence aéroportuaire, 35 % des partants sont propriétaires

Répartition par zone de résidence en 2016 des personnes ayant changé de commune de résidence entre 2016 et 2017, selon leur statut d'occupation en 2017 (en %)

Zone de résidence en 2016 des partants	Propriétaire	Parc locatif privé	Parc HLM	Ensemble
Zone de Pantin à Montreuil	29	53	18	100
Zone Nord et Centre	26	49	25	100
Zone Grand Paris Grand Est	34	48	18	100
Zone de Saint-Denis et Saint-Ouen	25	53	22	100
Zone d'influence aéroportuaire	35	40	25	100
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>31</b>	<b>51</b>	<b>18</b>	<b>100</b>

Lecture : parmi les personnes qui résidaient en 2016 dans la zone d'influence aéroportuaire et qui ont changé de commune entre 2016 et 2017, 35 % sont propriétaires de leur logement.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

## Pour comprendre

Le partitionnement de la Seine-Saint-Denis en territoires homogènes et contigus s'est effectué en deux étapes.

La première a consisté à sélectionner un jeu de variables représentatif des différences de situations et d'évolutions entre 1999 et 2015 entre les communes du département. Puis, grâce à ces variables, une « distance statistique » a été calculée entre communes adjacentes pour pouvoir synthétiser les différences ou ressemblances entre communes voisines. Enfin, les communes adjacentes suffisamment proches selon cette « distance statistique » ont été agrégées en cinq groupes.

La contrainte de contiguïté des zones conduit, dans certains cas, à la présence d'une commune un peu atypique au sein d'une zone. La commune du Raincy, avec des indicateurs socio-économiques mieux orientés que pour la zone à laquelle elle est rattachée, en constitue un exemple.

## Définitions

### Adéquation potentielle des emplois (niveau)

Le niveau d'adéquation potentielle des emplois d'une zone et de la population active compare la demande d'emplois, à partir de la catégorie sociale des actifs occupés de la zone, avec l'offre d'emplois, également à partir de la catégorie sociale des emplois de la zone. Il est nul en cas de totale inadéquation entre les catégories sociales des emplois et les catégories sociales des actifs occupés et d'autant plus élevé (jusqu'à 100 %) que le niveau d'adéquation potentielle augmente. Une très bonne adéquation pour un territoire n'implique pas l'absence d'échanges avec les territoires limitrophes. Il indique seulement que le territoire et son proche environnement sont en mesure de proposer un emploi à la population active résidente en adéquation du point de vue de la catégorie sociale.

### Analyse fonctionnelle des emplois

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activité. Les fonctions sont également transversales par rapport au statut (indépendant ou salarié, public ou privé) et peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple).

### Chômage (taux de)

Le taux de chômage au sens du BIT est calculé selon la définition du Bureau international du travail : les chômeurs sont les personnes sans travail, en recherche d'emploi et disponibles à court terme.

### Concentration (taux de)

Le taux de concentration de l'emploi est égal au nombre d'emplois occupés dans une zone pour 100 actifs résidant dans la zone et ayant un emploi. Dans un pôle attractif (taux supérieur à 100 %), le nombre d'emplois est supérieur à celui de ses actifs occupés. En Seine-Saint-Denis, le taux global de concentration de l'emploi s'établit à 89,6 % en 2015.

### Famille - famille monoparentale - famille nombreuse

Une **famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée : soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au

même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Une famille **monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

### Fonctions métropolitaines et cadres des fonctions métropolitaines

La répartition spatiale des fonctions n'est pas homogène sur le territoire. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines, ce sont les fonctions métropolitaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion et culture-loisirs. Le concept de « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM) vise à offrir une notion proche des emplois « stratégiques », en assurant la cohérence avec les fonctions. La présence d'emplois « stratégiques » est utilisée dans l'approche du rayonnement ou de l'attractivité d'un territoire. Ces emplois « stratégiques » sont définis comme les cadres et les chefs d'entreprises de dix salariés ou plus des cinq fonctions métropolitaines.

### Fonctions présentes

Les fonctions présentes sont tournées vers la satisfaction des besoins des personnes présentes, qu'elles soient résidentes ou touristes, et regroupent le commerce de détail, la santé et l'action sociale, l'éducation, les services aux particuliers, l'administration et la construction.

### Gentrification

Les sociologues définissent ce concept par l'installation, dans un quartier originellement vétuste et populaire, de nouveaux habitants appartenant aux classes moyennes et supérieures. Ceci entraîne un changement de la composition sociale du lieu ; les catégories populaires sont progressivement marginalisées, tandis que les classes moyennes supérieures donnent le « ton » à la vie de quartier (activités associatives, lieux de vie nocturne, galeries d'art, etc.).

### Immigré

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement,

certain étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

## IRIS

Afin de préparer la diffusion du recensement de la population de 1999, l'Insee avait développé un découpage du territoire en mailles de taille homogène appelées IRIS2000 : un sigle qui signifiait « Îlots Regroupés pour l'Information Statistique » et qui faisait référence à la taille visée de 2 000 habitants par maille élémentaire.

Depuis, l'IRIS (appellation qui se substitue désormais à IRIS2000) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire. La France compte environ 16 100 IRIS dont 650 dans les départements d'outre-mer.

Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, on assimile à un IRIS chacune des communes non découpées en IRIS.

On distingue trois types d'IRIS :

- les IRIS d'habitat dont leur population se situe en général entre 1 800 et 5 000 habitants. Ils sont homogènes quant au type d'habitat et leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...);
- les IRIS d'activité : ils regroupent plus de 1 000 salariés et comptent au moins deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente ;
- Les IRIS divers : il s'agit de grandes zones spécifiques peu habitées et ayant une superficie importante (parcs de loisirs, zones portuaires, forêts...).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 92 % des IRIS étaient des IRIS d'habitat et 5 % des IRIS d'activité. Depuis leur création, les caractéristiques démographiques de certains IRIS ont pu évoluer sans que leur type n'ait été modifié.

En 2008, une retouche très partielle du découpage est intervenue pour prendre en compte les évolutions importantes de la voirie et de la démographie. Cette retouche a été limitée à une centaine d'IRIS afin de préserver la continuité des séries de diffusion.

Le découpage en IRIS peut être affecté par les modifications de la géographie communale (fusions de communes, créations ou rétablissements de communes, échanges de parcelles).

## Ménage

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

## Minima sociaux

Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs dont un spécifique aux

départements d'outre-mer.

Le RSA qui vise à lutter contre les exclusions est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple : les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ; les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés - AAH) ; les personnes âgées (minimum vieillesse).

Ce type de prestations est versé sous conditions de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné.

## Mobilité brute entrante ou sortante d'une zone

La mobilité brute **entrante** d'une zone comprend les migrations au sein de la zone et les arrivées de personnes issues de l'extérieur de la zone. La mobilité brute **sortante** d'une zone comprend les migrations au sein de la zone et celles vers l'extérieur de la zone. La mobilité nette ne prendrait pas en compte les mobilités au sein de la zone. Sont pris en compte les individus présents au recensement de 2015.

## Navetteurs

Les navetteurs sont les actifs qui travaillent dans une commune différente de celle où ils résident.

## Nomenclature PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles, dite PCS, a remplacé, en 1982, la CSP. Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés : les groupes socioprofessionnels (8 postes) ; les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ; les professions (486 postes).

Cette version (PCS-2003) est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Les premier et deuxième niveaux sont restés inchangés par rapport à la version en vigueur de 1982 à 2003.

La rénovation de 2003 a donc porté uniquement sur le troisième niveau qui comprenait 455 postes dans la version 1982. Elle a permis de regrouper des professions dont la distinction était devenue obsolète, et d'en éclater d'autres afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions transversales aux différentes activités industrielles.

Il existe une version de la nomenclature des professions plus détaillée à l'usage des entreprises, dite PCS-ESE-2003.

## Pauvreté (taux de)

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur, pour une année donnée, à un seuil dénommé seuil de pauvreté, exprimé en euros. Ce seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Le seuil privilégié en France (et dans cette étude) est celui de 60 % du niveau de vie médian (revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation). En France métropolitaine, en 2016, ce niveau de vie médian s'élève à 1 710 € par mois et le seuil de pauvreté à 1 026 € par mois. Le taux de pauvreté atteint ainsi 14,0 % en France métropolitaine, 15,7 % en Île-de-France et 28,6 % en Seine-Saint-Denis.

## Politique de la ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains

appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville », caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini les principes d'identification de ces quartiers, précisés par deux décrets : le décret du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains et le décret du 22 décembre 2014 relatif aux modalités de détermination des quartiers prioritaires de la politique de la ville particulières aux départements d'outre-mer, à Saint-Martin et à la Polynésie française.

Les quartiers de la politique de la ville remplacent les zonages formés par les zones urbaines sensibles (ZUS) et les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

### Population active occupée

La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi mais sa mesure diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale. Les membres du clergé en activité, les apprentis et les stagiaires rémunérés font également partie des actifs ayant un emploi.

### Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), devenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). En métropole, en Martinique et à La Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitant. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee (source : RFL 2011). Dans les autres

départements d'Outre-mer, l'identification s'est faite à partir des données du Recensement à l'IRIS. Une fois l'identification opérée, des échanges ont eu lieu avec les élus locaux afin de s'assurer de la cohérence du périmètre réglementaire du quartier prioritaire et, le cas échéant, l'ajuster. Les périmètres des QPV sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'Outre-mer, rectifiés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015.

Pour en savoir plus : [sig.ville.gouv.fr](http://sig.ville.gouv.fr) ou [onpv.fr](http://onpv.fr).

### Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Il est composé du tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) et du tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles, et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

### Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

### Solde naturel

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

## Bibliographie

[Dossier complet : département de la Seine-Saint-Denis, Chiffres détaillés](#), insee.fr, septembre 2020.

Bikun Bi Nkott F., Chevrot J., Fourré C., Khelladi I., Omont L., Oudin B., Wolber O., « [La Seine-Saint-Denis : entre dynamisme économique et difficultés sociales persistantes](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 114, février 2020.

Bikun Bi Nkott F., « [La Seine-Saint-Denis, une fonction résidentielle spécifique pour la métropole parisienne](#) », Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, service de l'observatoire départemental, Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation, *Décryptage(s)* n° 6, avril 2019.

« [Le processus de métropolisation à l'œuvre en Seine-Saint-Denis](#) », Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, service de l'observatoire départemental, Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation, *Décryptage(s)* n° 5, mai 2018.

Khelladi I., Poncelet Th., Trigano L., « [La population de la Seine-Saint-Denis à l'horizon 2050 : une population plus nombreuse et toujours la plus jeune d'Île-de-France](#) », *Insee Flash Île-de-France* n° 25, novembre 2017.

Lauro S., Pancarte K., Tizi E., Turpin N., « [Plaine Commune, des richesses économiques au service du développement territorial](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 58, mars 2017.

Jacquesson F., Lauro S., Pancarte K., Tizi E., Turpin N., « [Plaine Commune, un territoire qui confirme sa place de pôle d'emploi dans la métropole du Grand Paris](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 45, novembre 2016.

Behar D., Loisel M., Rio N., « [La fin du 9-3 ? La Seine-Saint-Denis entre représentation et métropolisation](#) », *Hérodote* n° 162, 3<sup>e</sup> trimestre 2016.

# Insee Dossier

## La Seine-Saint-Denis : entre dynamisme économique et difficultés sociales persistantes

### Une analyse en quatre thèmes

Avec 1,6 million d'habitants, la Seine-Saint-Denis est un département en constante évolution. Avec une population jeune et cosmopolite et une économie majoritairement tertiaisée, elle bénéficie d'un dynamisme démographique et économique soutenu, mais souffre de fragilités sociales persistantes. Le taux de chômage y est élevé, et la pauvreté prégnante. L'inadéquation entre profil des emplois et niveau de qualification des résidents contribue à l'intensité des navettes domicile-travail.

En outre, le département connaît de forts contrastes intra-territoriaux. Cinq zones sont identifiées :

- la zone de Saint-Denis et Saint-Ouen, l'un des principaux pôles tertiaires métropolitains d'Île-de-France ;
- la zone de Montreuil à Pantin, engagée dans une forte dynamique de gentrification ;
- la zone de l'EPT Grand Paris Grand Est, plutôt résidentielle ;
- la zone d'influence aéroportuaire marquée par la proximité de l'aéroport de Roissy-en-France ;
- la zone « Nord et Centre », avec deux pôles d'emplois majeurs, Bobigny et Le Bourget, mais aussi des populations défavorisées.

Avec le Grand Paris Express, les projets urbains de renouvellement et d'aménagement en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, les transformations de ce département se poursuivent, l'enjeu principal étant la réduction des inégalités avec le reste de la région.



#### **Insee Île-de-France**

1 rue Stephenson  
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

#### **Directrice de la publication :**

Marie-Christine Parent

#### **Rédactrices en chef :**

Marie-Odile Liagre, Brigitte Rigot

**Crédits photos :** Phovoir ;  
IRStone / Stock.Adobe.com

ISSN 2416-8416

© Insee 2021